

• **VIDAUBAN (83)**



**VIDAUBAN (83) – PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE SURFACE COMMERCIALE ET AIRE DE STATIONNEMENT**

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SERIP-GROUPE

CADRAGE ENVIRONNEMENTAL ET RÉGLEMENTAIRE

GROUPEMENT

EVEN CONSEIL

19 OCTOBRE 2021

Préambule

Ce document a pour objectif de présenter l'état initial de l'environnement du site situé à Vidauban (83), le long de la N7 et du chemin de la Condamine, et permet de définir les impacts pressentis du projet. Ce document sera annexé à la demande d'examen au cas par cas afin de donner une vision claire du projet à l'autorité environnementale. Les conclusions servent également à éclairer le maître d'ouvrage sur les études environnementales à réaliser.

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE DE L'OPÉRATION.....	8
1.	LOCALISATION DU SITE DE PROJET.....	8
2.	L'EMPRISE FONCIÈRE	9
3.	DÉFRICHEMENT	11
II-	ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	12
1.	LE SCOT DE LA DRACÉNIÉ.....	12
2.	LE PLU DE VIDAUBAN.....	13
3.	LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE.....	18
4.	SYNTHÈSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	20
III-	ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	21
1.	LE SECTEUR FACE AUX RISQUES ET NUISANCES.....	21
2.	LES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES CONNUES DU SECTEUR – PRÉDIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE	30
3.	LES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES	83
4.	TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS À PROXIMITÉ DU SITE	86
5.	SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES	89
IV-	DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES	91
1.	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DE CES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES	91
2.	INCIDENCES PRESENTIES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	93

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS LA COMMUNE (EN ORANGE) (QGIS, EVEN).....	8
FIGURE 2 :	SECTEUR D'ÉTUDE RETENU (EVEN)	9
FIGURE 3 :	EXTRAIT DU REGISTRE PARCELLAIRE (CADASTRE GOUV).....	10
FIGURE 4 :	VUE AÉRIENNES DU SECTEUR D'ÉTUDE ENTRE 2013 (GAUCHE) ET 2019 (DROITE) (GOOGLE EARTH)	10
FIGURE 5 :	EXTRAIT DES ZONES SOUMISES À AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (VERT) (SIG VAR)	11
FIGURE 6 :	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE SCOT DRACÉNIÉ (DRACÉNIÉ.COM).....	12
FIGURE 7 :	EXTRAIT DU DOO – CARTE DE SYNTHÈSE (DRACÉNIÉ.COM)	13
FIGURE 8 :	EXTRAIT DU ZONAGE DU PLU EN VIGUEUR (PLU), AVEC SECTEUR D'ÉTUDE ENTOURÉ EN ORANGE.....	14
FIGURE 9 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE LOCALISATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE VIDAUBAN (VAR.GOUV.FR).....	19
FIGURE 10 :	EXTRAIT DU ZONAGE DU TRI (GÉORISQUES).....	21
FIGURE 11 :	LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE DANS L'AZI (VAR.GOUV).....	22
FIGURE 12 :	PPRI AVEC LOCALISATION DU SECTEUR D'ÉTUDE (I) (GÉORISQUES)	22
FIGURE 13 :	ÉTAT D'AVANCEMENT DES PPRIF DANS LE VAR (HTTP://WWW.VAR.GOUV.FR)	23
FIGURE 14 :	EXTRAIT DU PPRIF (VAR.GOUV)	24
FIGURE 15 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS FEUX DE FORÊT (SIG VAR).....	24
FIGURE 16 :	EXTRAIT DE LA CARTE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (BRGM, GÉORISQUES).....	26
FIGURE 17 :	EXPOSITION SISMIQUE, SUR LA COMMUNE DE VIDAUBAN (GÉORISQUES) LE POINT I IDENTIFIE LA COMMUNE DE VIDAUBAN	26
FIGURE 18 :	EXTRAIT DE LA CARTE DE TMD (VAR.GOUV).....	27
FIGURE 19 :	LOCALISATION DE LA CANALISATION DE GAZ NATUREL À PROXIMITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (GÉORISQUES)	28
FIGURE 20 :	EXTRAIT DU ZONAGE RELATIF AU PNA LÉZARD OCELLÉ (DREAL PACA)	39
FIGURE 21 :	EXTRAIT DU SRCE PACA (DREAL PACA)	47

FIGURE 22 : ENTITÉS PAYSAGÈRES PRÉSENTES AUX ABORDS DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH, EVEN)	83
FIGURE 23 : POINTS DE VUE SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE ET SES ENVIRONS PROCHES (GOOGLE EARTH, EVEN)	84
FIGURE 24 : TYPOLOGIE DES CONSTRUCTIONS DANS L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN).....	86
FIGURE 25 : POINTS DE VUE SUR LES ESPACES ENVIRONNANTES DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN).....	87
FIGURE 26 : PLAN MASSE	92

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 : ANCIENNE BÂTISSE ABANDONNÉE PRÉSENTE DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, OCTOBRE 2021)	48
PHOTO 2 : BÂTISSE ABANDONNÉE EN BORDURE DE LA RN7 ET VIEUX MUR EN PIERRE POUVANT SERVIR DE REFUGE AUX REPTILES.....	49
PHOTO 3 : VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, OCTOBRE 2021).....	49
PHOTO 4 : DÉCHETS PRÉSENTS DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE LIÉS À L'ANCIENNE ACTIVITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (CENTRE DE FORMATION CACES) (EVEN, OCTOBRE 2021).....	50
PHOTO 5 : ESPACE EN TERRE BATTUE ET PANNEAUX DE SIGNALISATION LIÉS À L'ANCIENNE ACTIVITÉ DU SECTEUR D'ÉTUDE (CENTRE DE FORMATION CACES) (EVEN, OCTOBRE 2021)	50
PHOTO 6 : CLÔTURE ET HAIE VÉGÉTALE PÉRIPHÉRIQUE IDENTIFIÉE SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, JUILLET 2021)	50
PHOTO 7 : ZONES DU SECTEUR D'ÉTUDE REMANIÉES PAR LES ENJUS DE CHANTIER LORS DES FORMATIONS (EVEN, OCTOBRE 2021)	54
PHOTO 8 : VIEUX MUR EN PIERRE POUVANT SERVIR DE ZONE REFUGE POUR LES REPTILES COMMUNS (EVEN, OCTOBRE 2021)	65
PHOTO 9 : ENSEMBLE DES MURS ET DES CLÔTURES QUI ENTOURENT LE SECTEUR D'ÉTUDE (EVEN, OCTOBRE 2021).....	68
PHOTO 10 : VUE N°1 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH)	84
PHOTO 11 : VUE N°2 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH)	85
PHOTO 12 : VUE N°3 SUR LE SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE EARTH)	85
PHOTO 13 : VUE 1 SUR LA ZONE D'ACTIVITÉS À L'EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW)	87
PHOTO 14 : VUE 2 SUR LES ESPACES RÉSIDENTIELS PRÉSENTS AU SUD-EST DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW)	88
PHOTO 15 : VUE 3 SUR LA ZONE COMMERCIALE AU SUD DU SECTEUR D'ÉTUDE (GOOGLE STREET VIEW)	88

TABLE DES CARTOGRAPHIES

CARTE 1 : PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE	32
CARTE 2 : SECTEUR D'ÉTUDE À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ.....	33
CARTE 3 : ZONES D'INVENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	36
CARTE 4 : ZONES RÉGLEMENTAIRES À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	38
CARTE 5 : NATURA 2000 À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ	42
CARTE 6 : OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ SELON LE RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018	
CARTE 7 : OCCUPATION DU SOL, À L'ÉCHELLE DU PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ, SELON LE RÉFÉRENTIEL DU CRIGE PACA 2014	44
CARTE 8 : HABITATS IDENTIFIÉS DANS LE SECTEUR D'ÉTUDE	51
CARTE 9 : ENJEUX PRÉVISIONNELS PRESSENTIS SUR LES HABITATS ET LA FLORE	56
CARTE 10 : ENJEUX ENTOMOLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	62
CARTE 11 : ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	66
CARTE 12 : ENJEUX MAMMALOGIQUES (HORS CHIROPTÈRES) PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	69
CARTE 13 : CAVITÉS NATURELLES IDENTIFIÉES DANS LE PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ ET RECONNUES PAR LA BASE DE CAVITÉS BD CAVITES DU BRGM	73
CARTE 14 : ENJEUX CHIROPTÉROLOGIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE	74
CARTE 15 : ENJEUX AVIFAUNISTIQUES PRÉVISIONNELS PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	80
CARTE 16 : SYNTHÈSE PRÉVISIONNELLE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES PRESSENTIS À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE.....	82

I- CONTEXTE DE L'OPÉRATION

1. Localisation du site de projet

La société SERIP-GROUPE prévoit la construction d'une surface commerciale dans la commune de Vidauban, sur une parcelle située entre la N7 et le chemin de la Condamine.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment, avec une surface de plancher de 1511 m² dont une surface de vente de 870 m².

Le futur projet envisage la réalisation d'une espace de stationnement composé de 77 places pour une surface. Les espaces vacants seront agrémentés par des espaces paysagers sur 318.9 m². Le projet prévoit également la mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture sur 451 m².

Au regard de ces éléments, le projet appartient à la catégorie **41a** de l'annexe à l'article **R122-2, du code de l'environnement** : « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. ».

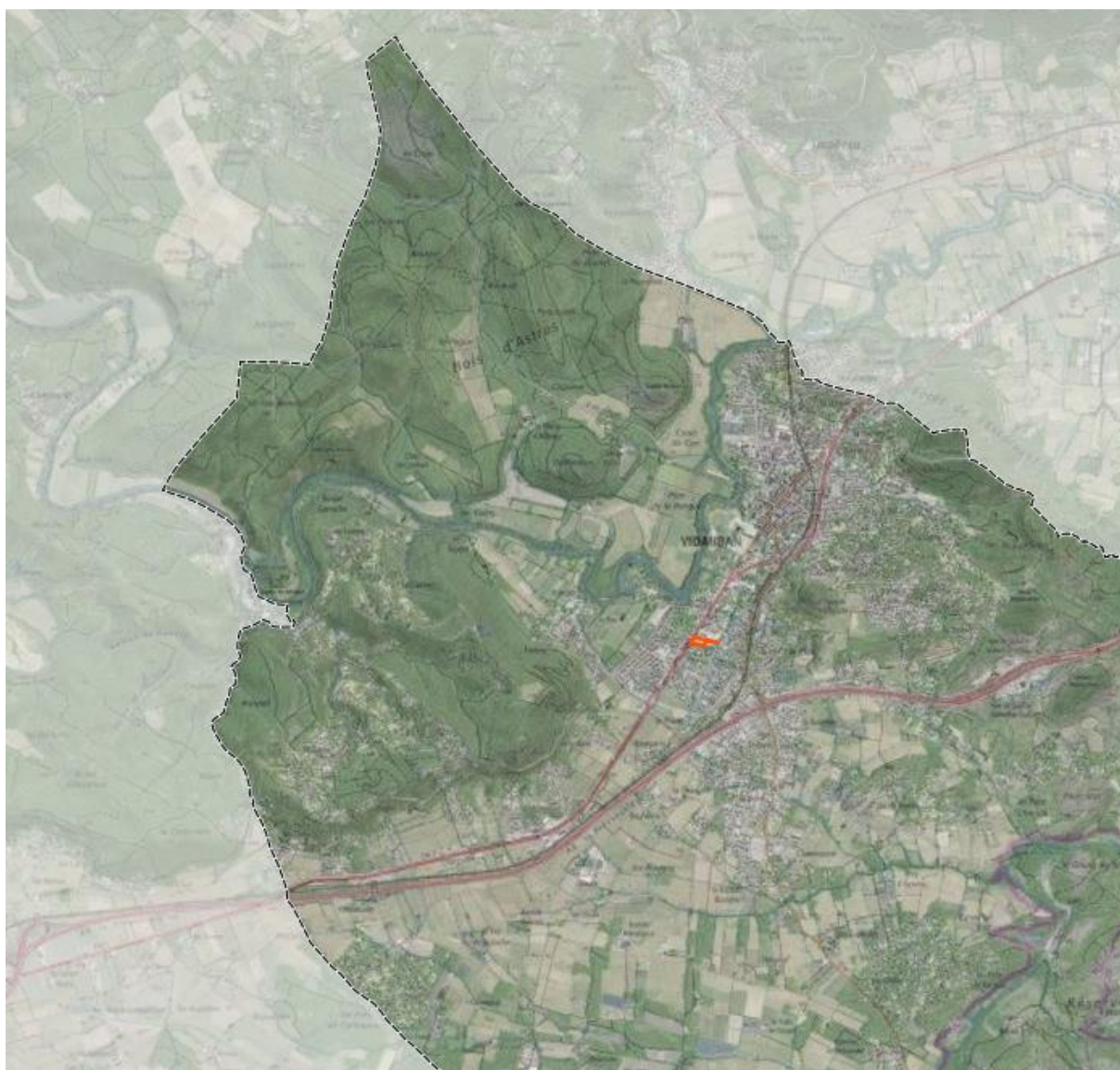


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude dans la commune (en orange) (QGIS, EVEN)

2. L'emprise foncière

Le cadrage environnemental suivant est réalisé sur l'emprise foncière du projet ainsi que sur son environnement proche. L'emprise du projet est localisée en section BL au cadastre et les parcelles concernées sont les suivantes : 257. Le terrain présente une surface initiale de 5002 m².

Le secteur d'étude présente un faciès de friche agricole. Une petite construction est présente sur le bord de la N7 (maison en ruine).

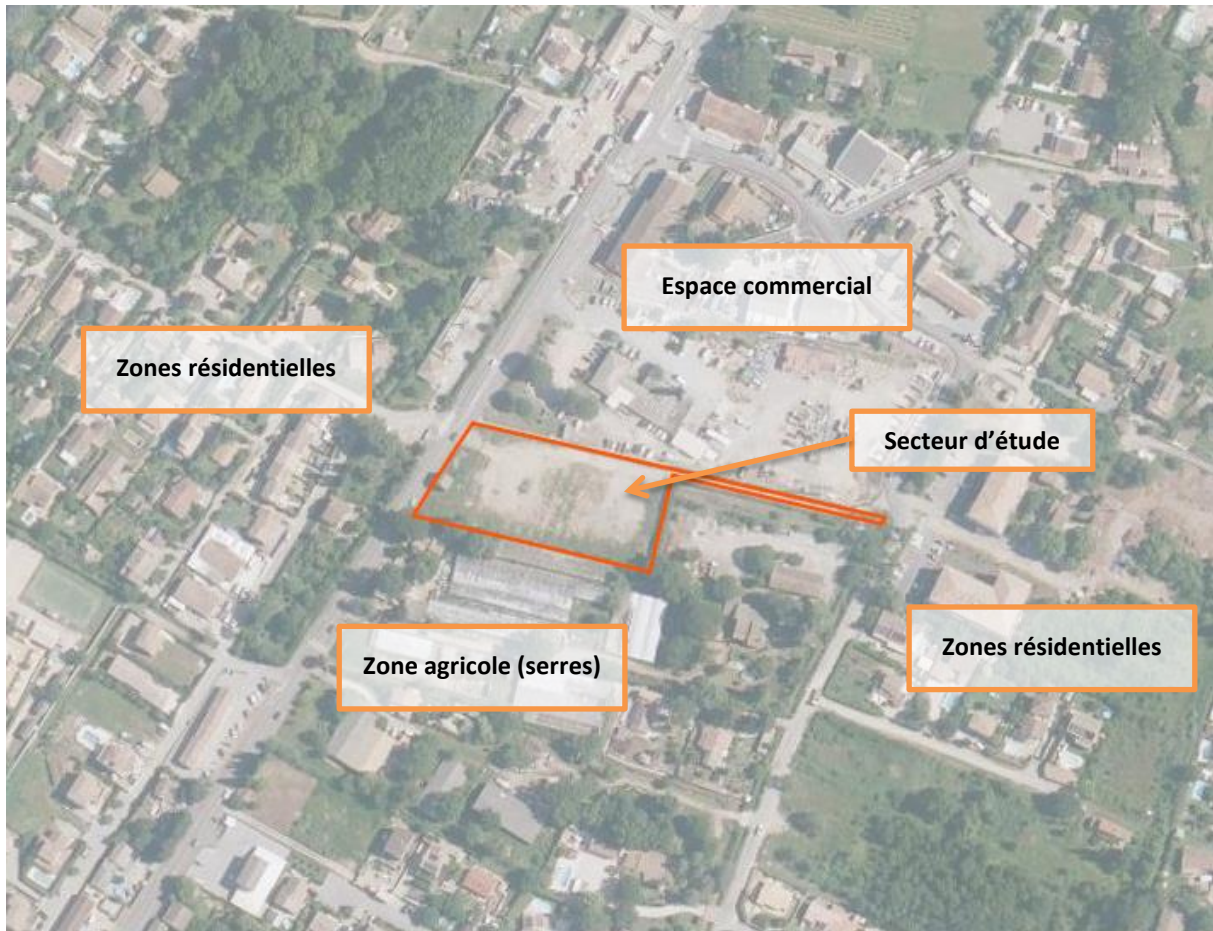


Figure 2 : Secteur d'étude retenu (Even)



Figure 3 : Extrait du registre parcellaire (Cadastré gov)

Afin de comprendre plus précisément l'évolution temporelle du secteur d'étude, des recherches ont été effectuées grâce à l'outil offert par Google map, permettant de remonter le temps, parmi les orthophotographies.



Figure 4 : Vue aériennes du secteur d'étude entre 2013 (gauche) et 2019 (droite) (Google earth)

La comparaison de ces vues aériennes montre que le secteur d'étude est concerné par des remaniements fréquents. En 2013, celui-ci était occupé par des constructions temporaires alors qu'en 2019, le terrain apparaît vague sans aménagements superflus. Pour information, le terrain est proposé en location ce

qui pourrait expliquer la présence d'aménagements temporaires, et de nature différente en fonction des périodes.

3. Défrichement

La commune de Vidauban est concernée par des zones soumises à autorisation préalable de défrichement.

⇒ Selon les données fournies par la DDTM du Var, le secteur d'étude n'est pas soumis à autorisation préalable de défrichement.

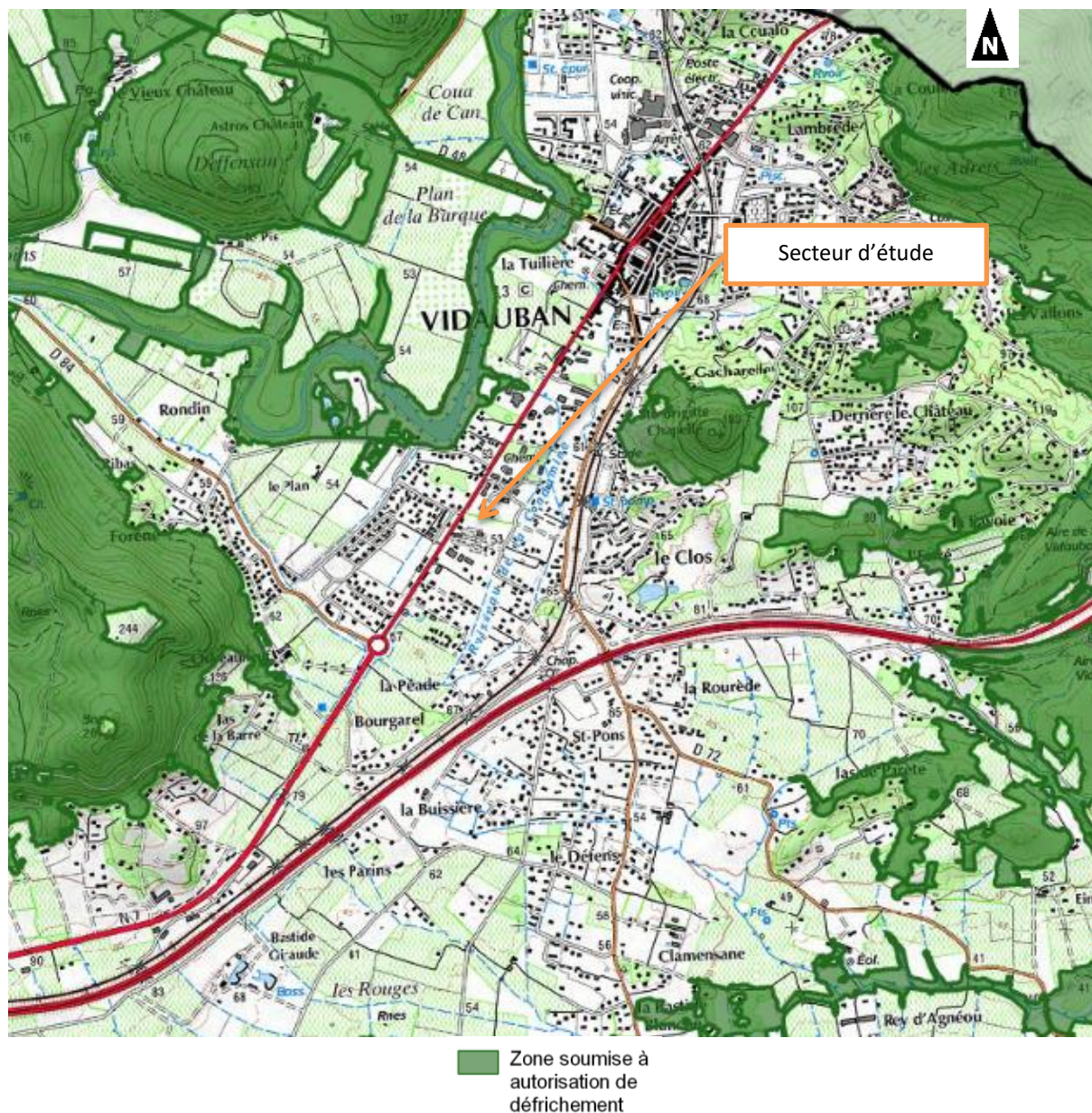


Figure 5 : Extrait des zones soumises à autorisation de défrichement (vert) (SIG VAR)

II- ANALYSE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

1. Le SCoT de la Dracénie

La commune de Vidauban appartient à l'agglomération Dracénie Provence Verdon. La commune de Vidauban regroupe près de 10700 habitants. Elle s'insère dans le SCOT de la Dracénie.

Le périmètre du SCoT de la Dracénie s'étend sur 91 471 hectares, et regroupe près de 107 520 habitants. Les communes concernées par ce SCOT sont au nombre de 23 :



Figure 6 : Présentation du territoire concerné par le SCoT Dracénie (dracenie.com)

Par décision du 25 février 2020, le préfet du Var a suspendu le caractère exécutoire du SCoT

Les éléments ci-après sont donc donnés à titre informatifs.

Selon la carte de synthèse ci-dessous, le secteur de projet se situe dans un espace destiné à la densification de l'urbanisation.

⇒ **Le secteur d'étude apparaît mobilisable pour la réalisation d'un projet urbain, selon les données du SCOT.**

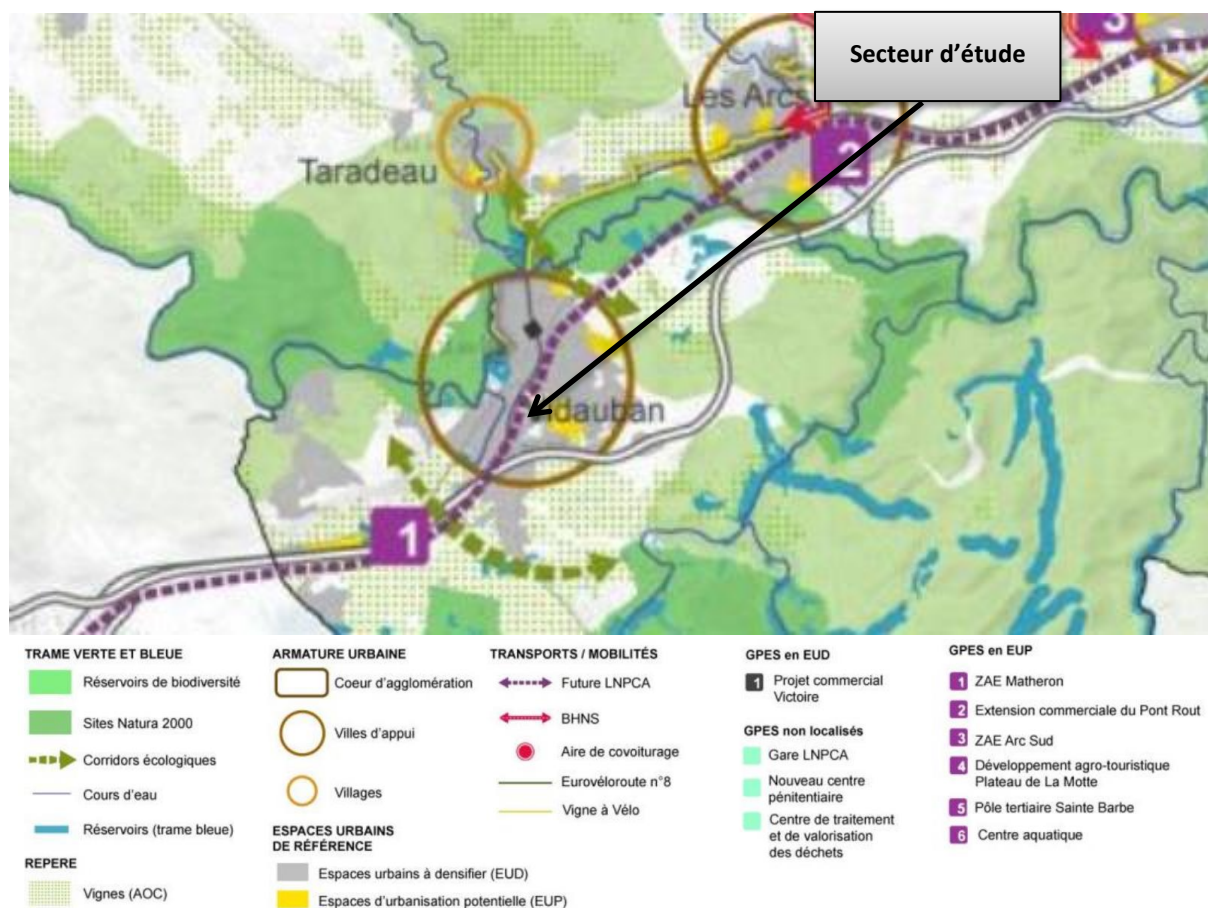


Figure 7 : Extrait du DOO – Carte de synthèse (dracénie.com)

2. Le PLU de Vidauban

Le PLU de Vidauban a été approuvé le 13 Juin 2013.

Le secteur d'étude est localisé dans la zone UE.

« La zone UE correspond à des terrains disponibles pour la création de zones d'activités commerciales, artisanales, et d'équipements collectifs. »

Comme exposé sur la figure ci-dessous, le secteur d'étude est concerné à l'ouest et à l'est par 2 emplacements réservés :

- **76** : élargissement de la RD/RN7, largeur de plateforme 21 mètres. Les travaux portent sur une surface d'environ 88 072 m².
- **32** : création d'une voirie au niveau de l'impasse de la Péade et du chemin de la Condamine, sur une surface d'environ 1522 m².

- ⇒ **Le secteur d'étude est classé dans la zone UE du PLU en vigueur.**
- ⇒ **Cette zone « UE » correspond** à des zones destinées à recevoir des activités commerciales, artisanales, et des équipements collectifs.
- ⇒ **Le secteur d'étude est concerné par deux emplacements réservés, faisant référence à des travaux sur voirie.**

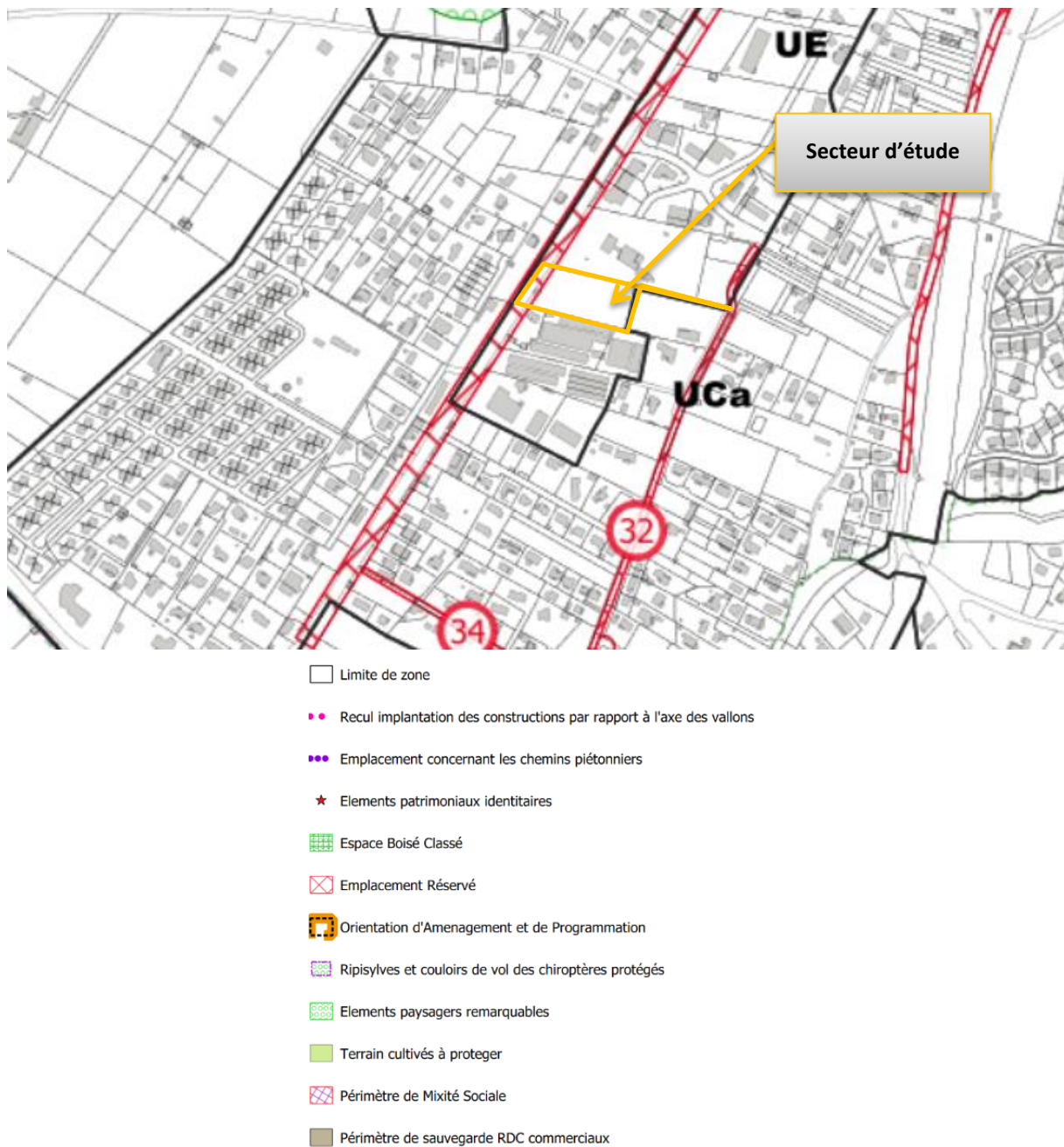


Figure 8 : Extrait du zonage du PLU en vigueur (PLU), avec secteur d'étude entouré en orange

Quelques dispositions du règlement pour la zone UE

DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE UE

CARACTERE DE LA ZONE

La zone UE correspond principalement à une zone d'activités commerciales et artisanales et d'équipements collectifs d'intérêt public.

ARTICLE UE 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS INTERDITES

Hors des zones soumises à des risques naturels :

Toutes les occupations et utilisations de sols, sauf celles indiquées à l'article 2 ci-dessous.

- Les constructions à usage d'habitation à l'exception de celles visées à l'article 2
- installations classées à l'exception de celles visées à l'article 2,
- Les constructions destinées à l'industrie,
- Les constructions destinées à la fonction d'entrepôt,
- Les constructions destinées à l'exploitation agricole ou forestière,
- L'aménagement de terrains destinés à toute forme de camping et de caravanage,
- L'ouverture de garages collectifs de caravanes,
- Le stationnement de caravanes,
- L'aménagement de terrains destinés aux parcs résidentiels de loisir (PRL),
- Les habitations légères de loisirs, ainsi que l'aménagement des terrains spécialement réservés à leur accueil,
- Les parcs d'attraction,
- Les carrières,
- Les dépôts de toutes natures (ferrailles, matériaux de récupération ou véhicules,...),
- Les affouillements et exhaussements du sol à l'exception de ceux autorisés à l'article 2.

Dans les zones soumises à des risques naturels :

Toutes les occupations et utilisations de sols, sauf celles indiquées à l'article UE2 ci-dessous.

ARTICLE UE 2 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

Hors des zones soumises à des risques naturels, les occupations et utilisations du sol suivantes ne sont admises que si elles respectent les conditions ci-après :

- les constructions à usage d'habitation, si elles sont directement liées et nécessaires au fonctionnement, à la gestion, à la surveillance des occupations, installations et constructions autorisées dans la zone,
- les affouillements et exhaussements du sol à condition :
 - qu'ils soient nécessaires aux constructions et leur desserte, aux installations et infrastructures autorisées dans la zone,
 - qu'ils s'intègrent correctement dans le site et n'entraînent pas de nuisance grave sur la stabilité des versants ;
- les installations classées soumises à autorisation ou à déclaration liées à la vie quotidienne sont admises à condition qu'elles ne présentent aucune incommodité ni nuisance pour le voisinage ;
- les aménagements, ouvrages, installations, constructions liés et nécessaires à l'exploitation de l'autoroute et à sa mise en sécurité ainsi que les exhaussements et affouillements de sol qui leur sont liés.
- les piscines sur les parcelles supportant une construction à usage d'habitation

Dans les zones soumises à des risques naturels :

- Les occupations et utilisations des sols détaillées ci-dessus sont autorisées sous réserve de la prise en compte des prescriptions des PPR et des études d'aléas ;
- Les travaux et aménagements destinés à pallier les risques.

ARTICLE UE 3 – ACCES ET VOIRIE

Pour être constructible, un terrain doit avoir un accès à une voie publique ou privée.

Les caractéristiques des accès et des voies privées doivent :

- être adaptées à l'opération envisagée,
- assurer la sécurité des usagers de ces voies,
- satisfaire aux exigences de sécurité, de défense contre incendie, de ramassage des ordures ménagères,
- aucun accès ne pourra être créé sur la déviation (RDN7).

Lorsqu'un terrain est riverain de deux ou plusieurs voies publiques, l'accès se fera sur la voie qui présentera le moins de gêne ou de risque pour la circulation.

Le nombre d'accès de l'opération sur la voie publique sera réduit au minimum.

ARTICLE UE 4 –DESSERTE PAR LES RESEAUX**Eau potable :**

- Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable conformément à la réglementation en vigueur.

Eaux usées :

- Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau public d'assainissement conformément à la réglementation en vigueur.

Eaux pluviales :

- Le traitement des eaux pluviales devra se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur.
- Les aménagements réalisés doivent garantir l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau collecteur d'eaux pluviales.
- En aucun cas, les eaux pluviales ne doivent être rejetées dans le réseau public d'assainissement des eaux usées.
- Les projets de construction devront prévoir un dispositif de rétention des eaux pluviales dimensionné de manière à ce que le débit instantané à la sortie soit inférieur ou égal au débit de ruissellement de l'unité foncière avant l'aménagement pour une pluie d'occurrence décennale.
- Les projets de construction devront prévoir un dispositif de récupération des eaux de toiture.

Autres réseaux :

Les raccordements aux réseaux de distribution d'électricité et les citernes de fuel et de gaz doivent être dissimulés depuis la voie publique.

Les lignes de télécommunication et de vidéocommunication doivent être installées en souterrain, sur le domaine public, chaque fois que les conditions techniques et économiques le permettent.

ARTICLE UE 5 – IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX VOIES ET AUX EMPRISES PUBLIQUES

Toutes les constructions doivent s'implanter à une distance au moins égale à 5 mètres de l'alignement actuel ou futur des voies ouvertes à la circulation publique.

Le long de la RD 2007 : les constructions à usage d'habitation doivent s'implanter à une distance au moins égale à 15 mètres de l'axe de la voie.

Le long de la voie ferrée :

Toute construction à usage d'habitation doit être implantée à une distance de 15 mètres au moins des limites d'emprise des voies ferrées.

ARTICLE UE 6 – IMPLANTATION PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

L'implantation des constructions en limite séparative est autorisée.

ARTICLE UE 7 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MEME PROPRIETE

Non réglementé.

ARTICLE UE 8 – EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

Non réglementé.

ARTICLE UE 9 – HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

Conditions de mesure :

La hauteur des bâtiments est mesurée au pied du bâtiment, en tout point de la façade, du sol existant avant travaux jusqu'au niveau de l'égout du toit le plus haut, superstructures exclues.

Règles de hauteur applicables :

La hauteur des constructions, mesurées dans les conditions définies ci-dessus, ne peut pas excéder 12 mètres.

Les règles de hauteur ne s'appliquent pas aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt général, ni aux ouvrages techniques qui nécessitent des hauteurs supérieures (silo, château d'eau, etc...).

ARTICLE UE 10 – ASPECT EXTERIEUR

Dispositions générales :

Les constructions, ainsi que les clôtures et les murs de soutènement, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, ne doivent pas porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Dispositions particulières :

- Les matériaux employés, les enduits, les peintures, les parements doivent être en harmonie avec le caractère architectural des constructions environnantes.
- Les façades secondaires ou aveugles doivent être traitées avec le même soin que les façades principales.
- Les raccordements EDF, PTT, TV devront être réalisés en souterrain.
- Les branchements seront encastrés sous gaines dans la maçonnerie.
- Les citernes de fuel ou de gaz doivent être dissimulées.
- Les panneaux solaires sont admis à condition qu'ils soient correctement intégrés.

Sont interdits :

- L'utilisation des tuiles plates,
- L'utilisation des toits en polychlorure de vinyle, en fibre de ciment ou tôles ondulées,

- Les imitations de matériaux, telles que faux moellons de pierre, fausses briques, faux pans de bois,
- L'emploi à nu en parements extérieurs de fabriqués, tels que carreaux de plâtre, agglomérés ou briques creuses non revêtus ou enduits.

Les façades des immeubles seront enduites et teintées dans les couleurs données par la palette de couleurs dont les échantillons sont déposés en Mairie.

ARTICLE UE 11 – STATIONNEMENT

Dispositions générales :

Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies de desserte.

Dispositions particulières :

Concernant les véhicules automobiles, il est exigé :

- Pour les constructions à usage d'habitation autorisées à l'article 2 : 1 place par logement ;
- Pour les établissements commerciaux à l'exception de ceux liés à une activité hôtelière : 1 place pour 40 m² de surface de plancher pour les constructions d'une surface de plancher de moins de 1000m² et 1 place pour 20m² de surface de plancher pour les constructions d'une surface de plancher de plus de 1000m² ;
- Pour les activités artisanales : 1 place pour 40 m² de surface de plancher ;
- Pour les bureaux et services : 1 place pour 40m² de surface de plancher ;
- Pour les constructions à usage d'hébergement hôtelier : 1 place par unité d'hébergement hôtelier ou touristique ;
- Pour les restaurants : 1 place pour 10 m² de salle de restaurant ;
- Pour les équipements collectifs recevant du public : 1 place de stationnement pour 4 personnes accueillies.

Le stationnement des véhicules ainsi que des « deux roues » correspondant aux besoins des constructions et installations, doit être assuré en dehors des voies de desserte.

Pour le stationnement des deux roues dont au moins 50% pour les vélos :

- 1 place pour 100m² de surface de plancher destinée aux commerces et aux bureaux ;
- 1 place pour 10 personnes accueillies dans les équipements collectifs recevant du public;
- 1 place pour 70m² de surface de plancher destinée aux logements.

ARTICLE UE 12 – ESPACES LIBRES, ET PLANTATIONS

Les aires de stationnement ainsi que les aménagements de voirie ou d'accès doivent être aménagées en espaces verts.

Pour les aires de stationnement à l'air libre il est exigé un arbre d'une hauteur minimum de 2 m pour 4 places de stationnement.

Toutes les constructions réalisées en sous-sol et ne supportant pas de bâtiment en superstructure doivent être recouvertes soit d'un dallage, soit d'une couche de terre végétale de 1m minimum, permettant l'aménagement d'un espace vert comprenant les circulations piétonnes et les accès.

ARTICLE UE 13 - Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales

Non règlementé

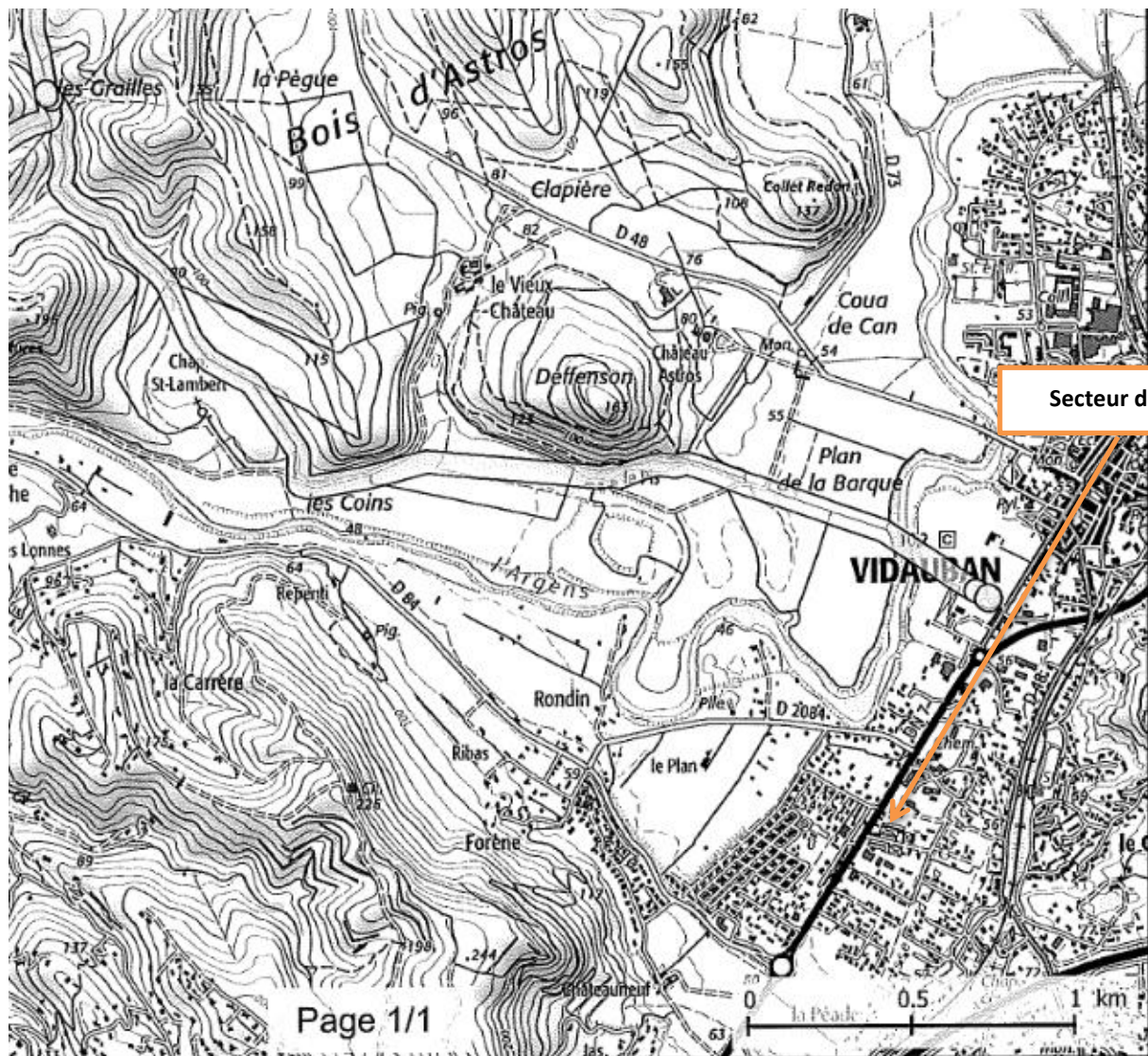
ARTICLE UE 14 - Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques.

Non règlementé

3. Les servitudes d'utilité publique

Le PLU en vigueur permet de prendre connaissance des éventuelles servitudes d'utilité publiques présentes à l'échelle de la commune et donc du secteur d'étude.

Selon l'extrait de carte ci-dessous, le secteur d'étude n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique.



Vidauban

Limites SUP1 :



GRTgaz

Figure 9 : Extrait de la carte de localisation des servitudes d'utilité publique sur la commune de Vidauban (var.gouv.fr)

- ⇒ Le secteur d'étude n'apparaît pas concerné par des servitudes d'utilité publiques.
- ⇒ Des canalisations de gaz sont présentes dans la commune, mais ne traversent pas directement le secteur d'étude.

4. Synthèse du cadre réglementaire

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET
SCoT	Secteur d'étude est localisé dans un espace urbanisable	Le secteur d'étude est situé dans un tissu considéré comme urbanisé. Attention le SCOT n'est pas exécutoire par décision du Préfet.
PLU	Secteur d'étude en zone UE	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) été approuvé le 13 Juin 2013. Le projet apparait compatible avec le règlement et le zonage du PLU. Deux emplacements réservés relatifs à la création ou l'élargissement de voiries sont présent à l'ouest et à l'est du secteur d'étude. Le secteur d'étude n'est pas concerné par la présence de servitude d'utilité publique.

III- ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR D'ÉTUDE

1. Le secteur face aux risques et nuisances

Le site Géorisques, permet de visualiser les risques présents sur la commune de Vidauban, en fonction des différentes thématiques, appréhendées ci dessous :

➤ **Le risque inondation**

La commune de Vidauban est concernée par le risque inondation.

Vidauban a subi dans les années précédentes d'importantes inondations (15/01/2014-18/01/2014). Cette évènement, une crue pluviale rapide, suivi d'un ruissellement urbain, a fait 1 à 9 morts ou disparus.

La commune est reconnue comme un **Territoire à Risques Important d'Inondation (TRI)**.

⇒ Le secteur d'étude se situe dans une zone de crue de moyenne probabilité.



Figure 10 : Extrait du zonage du TRI (Géorisques)

La commune de Vidauban dispose d'un **Atlas des Zones inondables (AZI)**, concernant les cours d'eau : l'Argen, le Riau tort et l'Aille.

⇒ **Le secteur de projet est concerné par l'AZI relatif à l'Argens. Il se situe dans le lit majeur ordinaire du cours d'eau.**

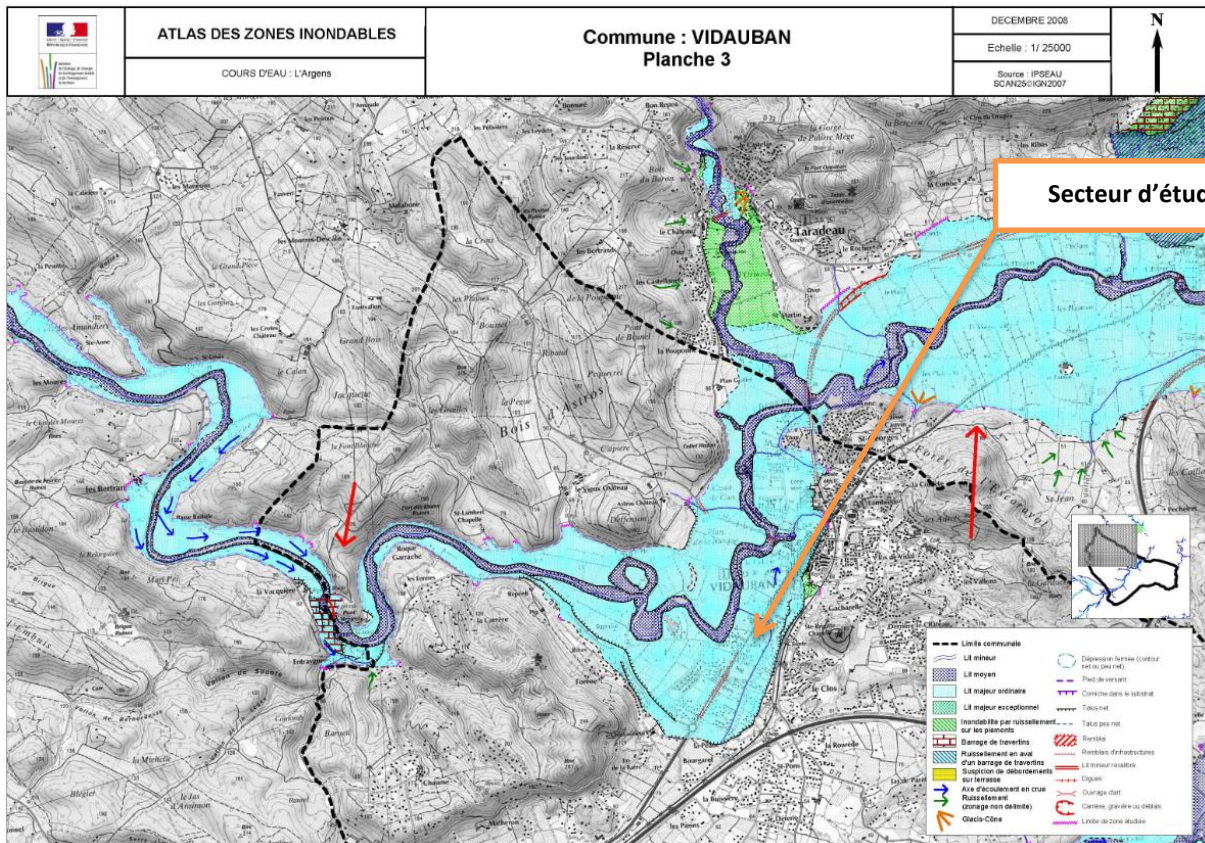


Figure 11 : Localisation du secteur d'étude dans l'AZI (var.gouv)

D'autre part, la commune est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation. Il a été prescrit le 08/09/2010 et approuvé le 14/02/2014.

- ⇒ Le secteur d'étude est inclus dans le zonage bleu, c'est-à-dire dans laquelle les constructions sont autorisées sous conditions (voir règlement du PPRI). Dans le cas présent, le règlement autorise les constructions commerciales en zone bleue.

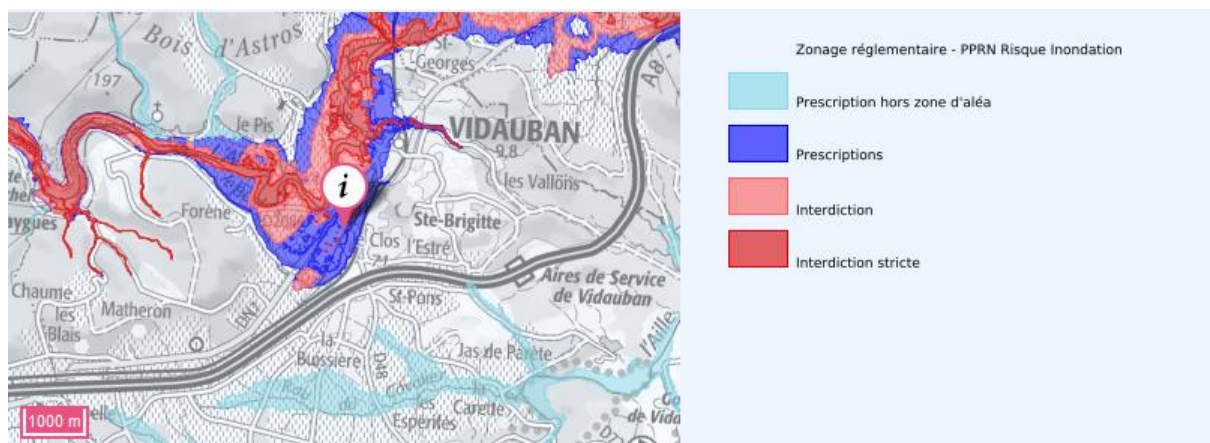


Figure 12 : PPRI avec localisation du secteur d'étude (i) (Géorisques)

La commune est concernée par la présence d'un Programme de Prévention (PAPI). Créés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'État et les acteurs locaux.

A l'heure actuelle 2 PAPI font référence à la commune de Vidauban :

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
83DREAL20140001 - PAPI intention Argens	Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	19/12/2012	19/06/2013	18/06/2016
83DREAL20180057 - PAPI complet ARGENS ESTEREL	Inondation - Par remontées de nappes naturelles, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue, Inondation - Par submersion marine, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	07/07/2016	28/11/2016	27/11/2022

- ⇒ La commune de Vidauban est exposée aux risques **inondations**.
- ⇒ Le secteur d'étude se situe dans un espace qui est concerné par le risque inondation.
- ⇒ **Les enjeux sont considérés comme modérés.**

➤ **Le risque incendies de forêt**

La commune de Vidauban est concernée par le risque Incendie de feux de forêts selon le site Géorisques.

La commune dispose d'un PPRIF, approuvé depuis le 17 février 2015.

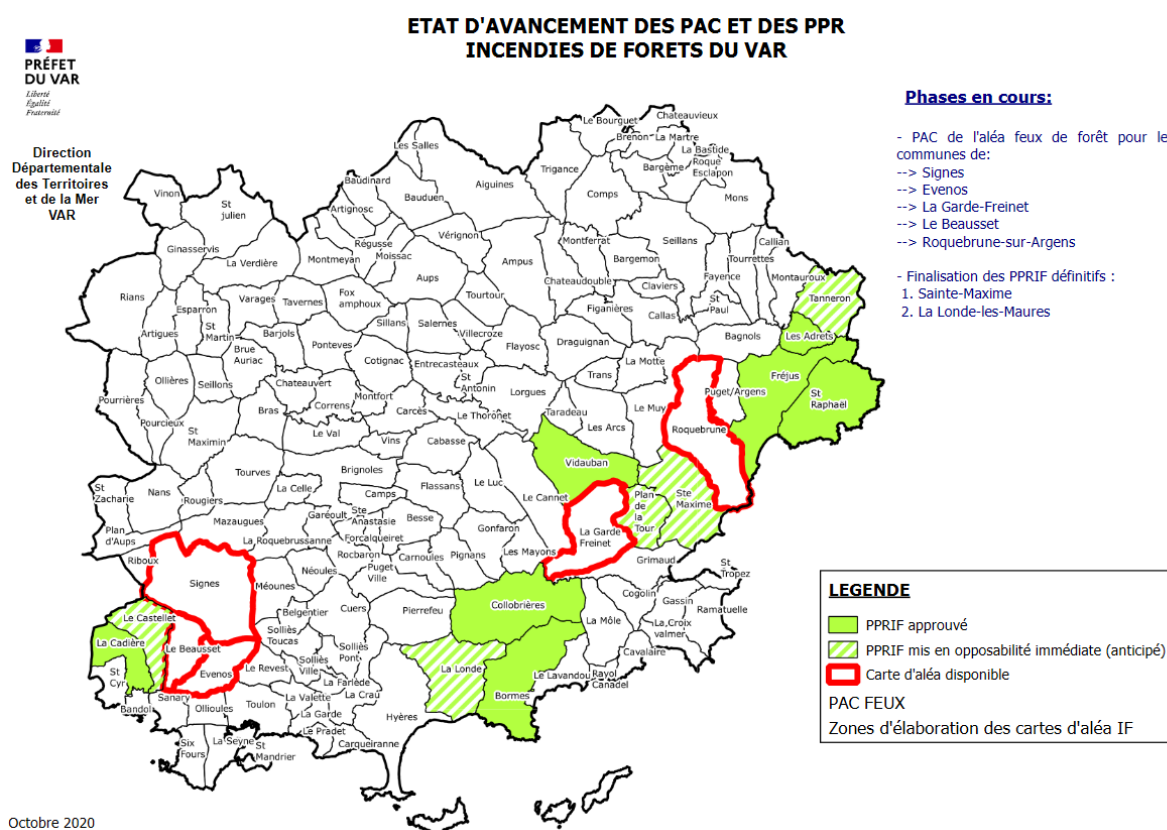


Figure 13 : État d'avancement des PPRIF dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>)

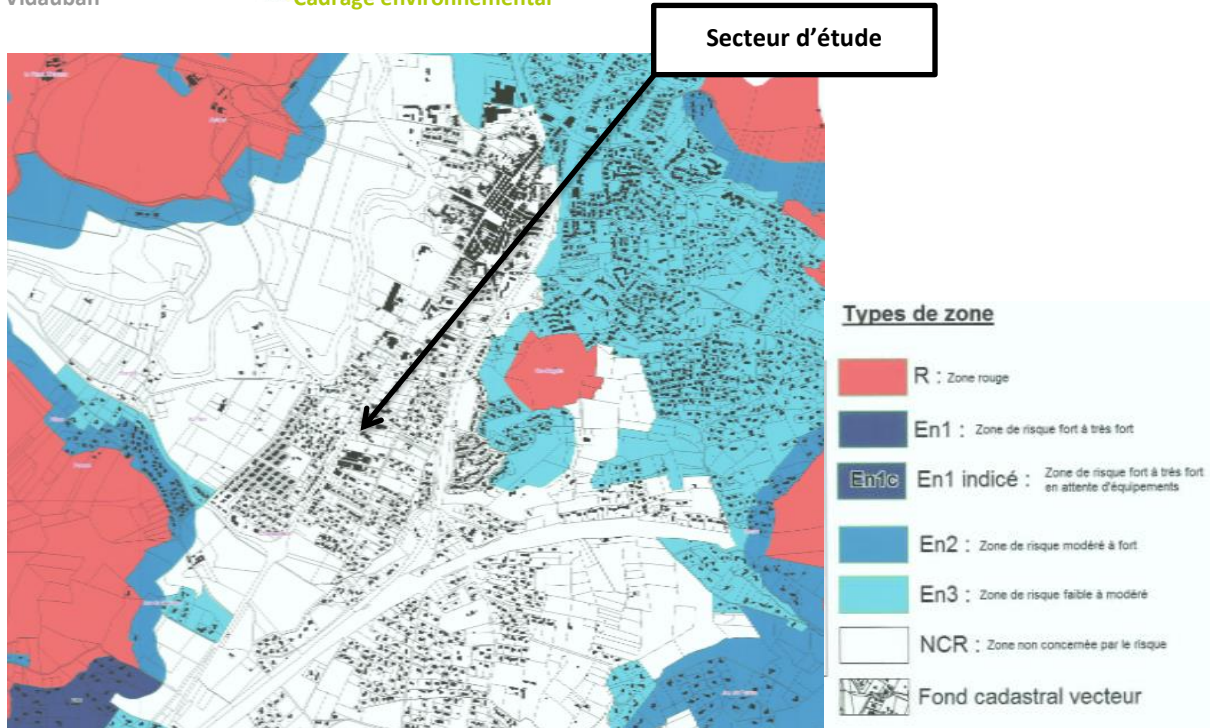


Figure 14 : Extrait du PPRIF (var.gouv)

- ⇒ Selon le PPRIF, le secteur d'étude est situé en dehors des zonages réglementaires. Il n'apparaît pas concerné par le risque incendie feux de forêt.

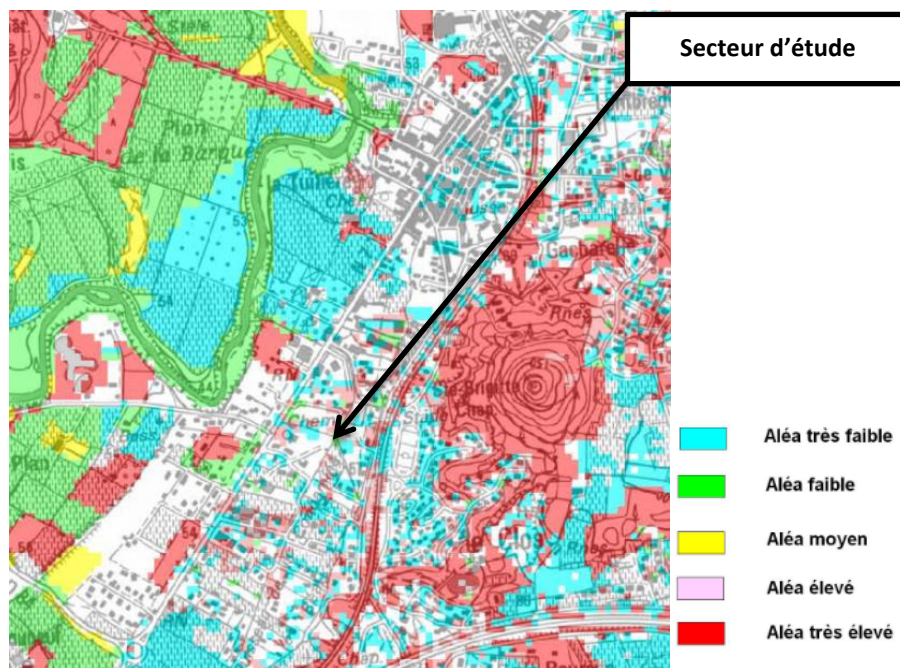


Figure 15 : Extrait de la carte des aléas feux de forêt (SIG VAR)

- ⇒ La carte d'aléas ci-dessus, identifie des aléas feux de forêt très faibles dans le secteur d'étude.

En complément de ces données, la base de données Prométhée a été interrogée afin de recenser les incendies de forêt sur une période de 10 ans (entre 2010 et 2021).

Sur cette période, 15 incendies sont recensés sur la commune, pour une surface totale de 2.41 hectares. La plupart de ces incendies sont involontaires (travaux, malveillance par ex).

Aucune de ces données ne concernent le secteur d'étude.

- ⇒ Selon le croisement de toutes ces données, le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le risque incendie de forêt.
- ⇒ **Les enjeux sont donc jugés faibles.**

➤ **Le risque mouvements de terrains**

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Selon les données cartographiques fournies par le BRGM et Géorisques, **un mouvement de terrain historique n'est recensé dans les 500 mètres autour du secteur d'étude.**

La commune de Vidauban n'est pas concernée par un PPRMVT.

- ⇒ **La commune de Vidauban n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risque Mouvements de Terrain.**
- ⇒ **Aucune donnée historique sur les mouvements de terrain n'est recensée dans un rayon de 500 mètres autour du secteur d'étude.**
- ⇒ **Le secteur d'étude apparaît peu exposé aux mouvements de terrain au regard de sa composition actuelle et l'historique des mouvements de terrain.**
- ⇒ **Par conséquent, les enjeux sont jugés faibles à l'échelle du secteur d'étude.**

➤ **Le risque retrait – gonflement des argiles**

La consistance et le volume des sols argileux se modifient en fonction de leur teneur en eau :

- *Lorsque la teneur en eau augmente, le sol devient souple et son volume augmente. On parle alors de « gonflement des argiles ».*
- *Un déficit en eau provoquera un assèchement du sol, qui devient dur et cassant. On assiste alors à un phénomène inverse de rétractation ou « retrait des argiles ».*

Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de Vidauban est globalement concernée par **une exposition moyenne, au retrait – gonflement des sols argileux.**

- ⇒ Le secteur d'étude est concerné par des aléas moyens.

La commune n'est cependant pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Retrait gonflement des sols argileux.

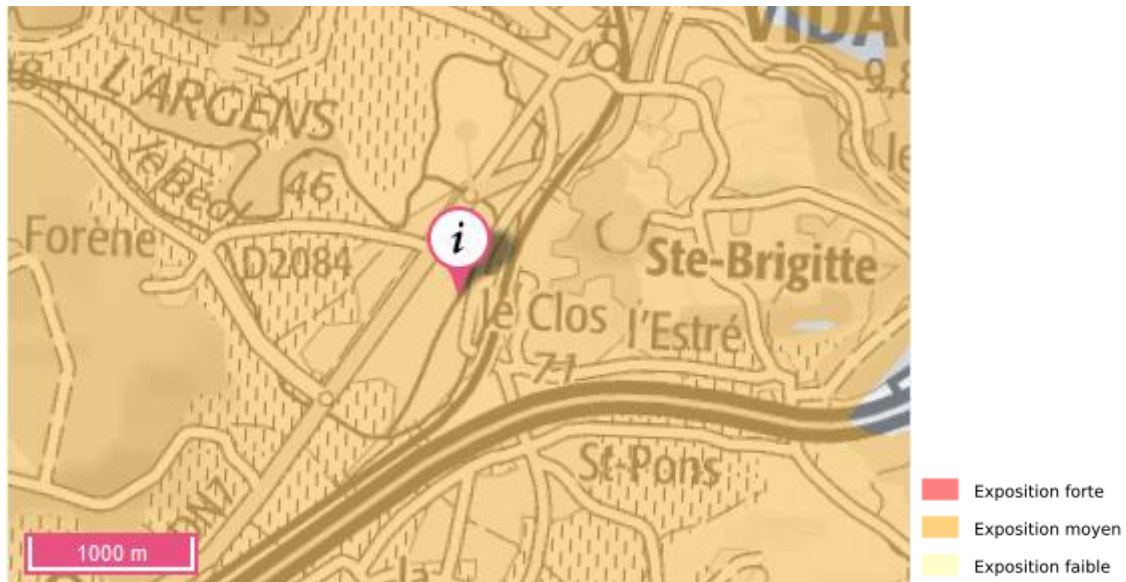


Figure 16 : Extrait de la carte des aléas Retrait gonflement des sols argileux (BRGM, Géorisques)

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans une zone exposée moyennement au retrait-gonflement des sols argileux.
- ⇒ Les enjeux sont considérés comme modérés à l'échelle du secteur d'étude.

➤ Le risque sismique

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Ce phénomène résulte de la libération brusque d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

La commune de Vidauban est exposée à des risques faibles de séismes, selon les données Géorisques.

La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.

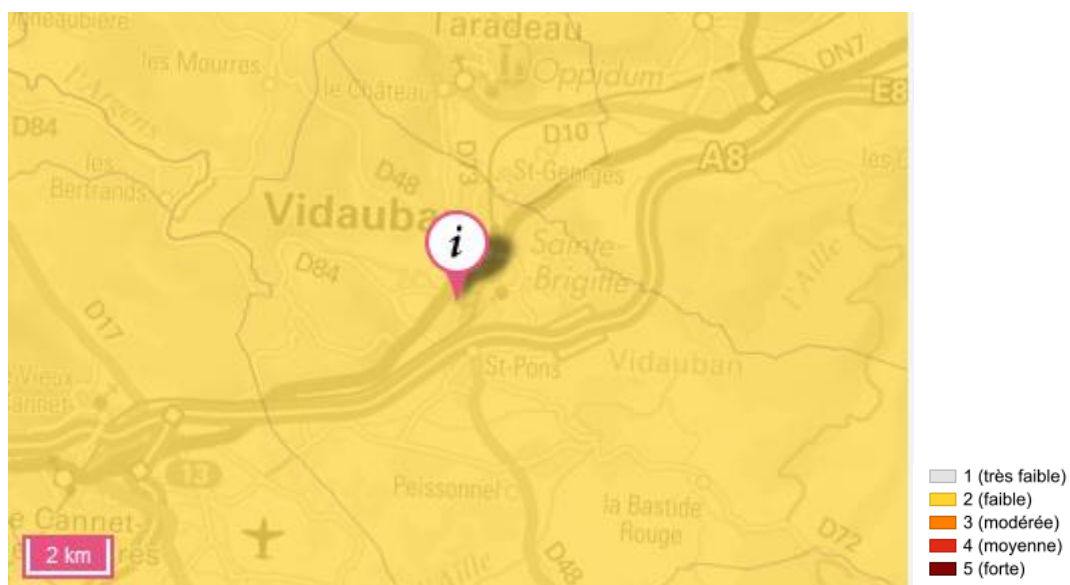


Figure 17 : Exposition sismique, sur la commune de Vidauban (Géorisques) Le point i identifie la commune de Vidauban

- ⇒ La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles
- ⇒ Les enjeux sont jugés faibles

➤ Le risque de transport de matières dangereuses /canalisation de matière dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses dans la commune est généré par un flux important de transit et de desserte. Dans la commune de Vidauban, la DN7 est la voie routière principale qui vers la commune et qui est donc concernée par ce risque. La voie ferrée peut aussi représenter un vecteur vis-à-vis de ce risque.

Au regard de la carte ci-dessous, le secteur d'étude, situé au bord de la DN7 apparait concerné par le risque transport de matières dangereuses.

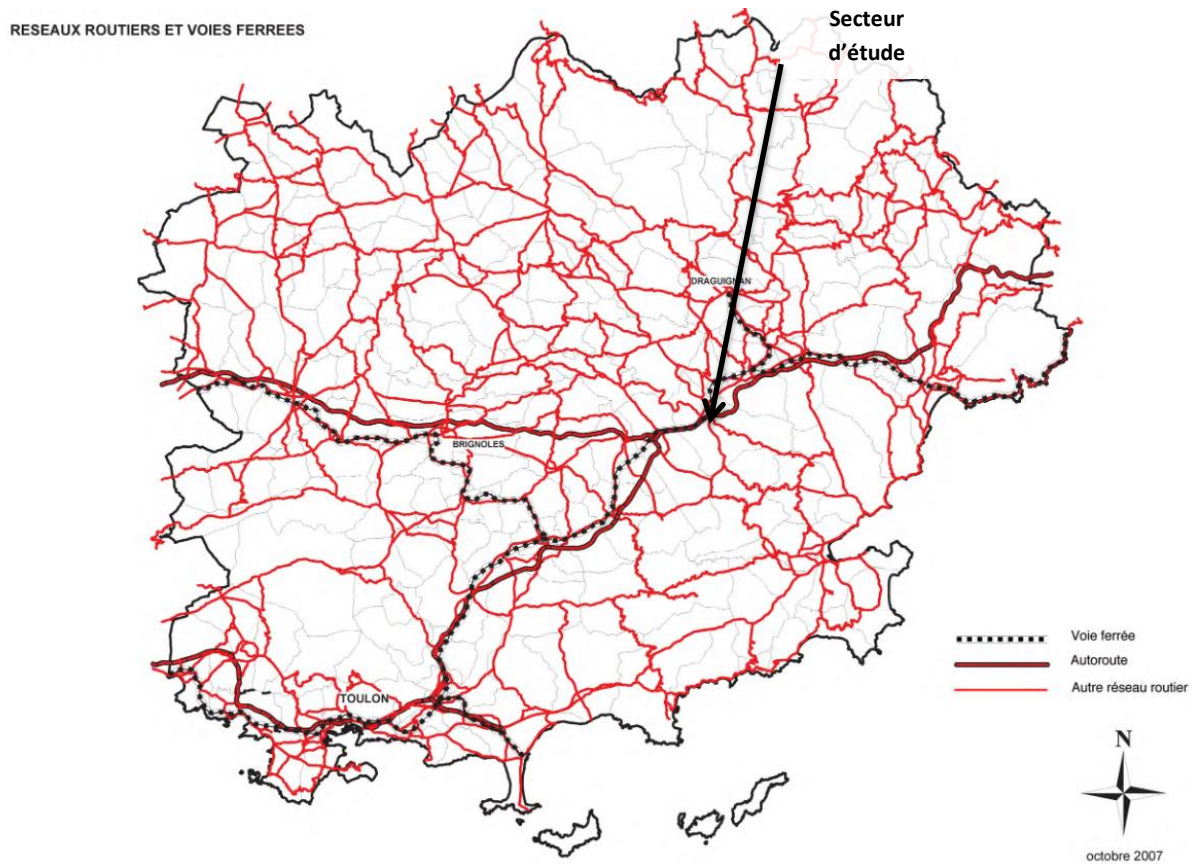


Figure 18 : Extrait de la carte de TMD (var.gouv)

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement

Comme l'atteste les données fournies par Géorisques, la commune de Vidauban **est concernée par la présence de canalisation de matières dangereuses**, à proximité du secteur d'étude. Il s'agit d'une canalisation de transport de gaz naturel. Cette canalisation n'est cependant pas présente dans le secteur d'étude.

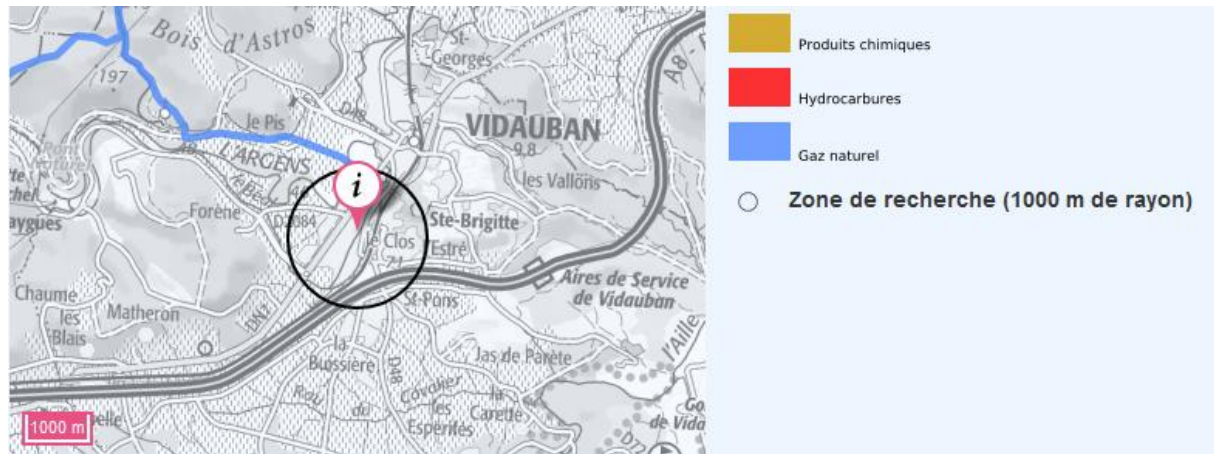


Figure 19 : Localisation de la canalisation de gaz naturel à proximité du secteur d'étude (Géorisques)

⇒ Les enjeux sur cette thématique sont considérés comme forts étant donné que le secteur d'étude se situe en bordure de la DN7, et à proximité de la voie ferrée. Aussi la canalisation de gaz naturel est présente au nord-est, à moins de 1 km du secteur d'étude.

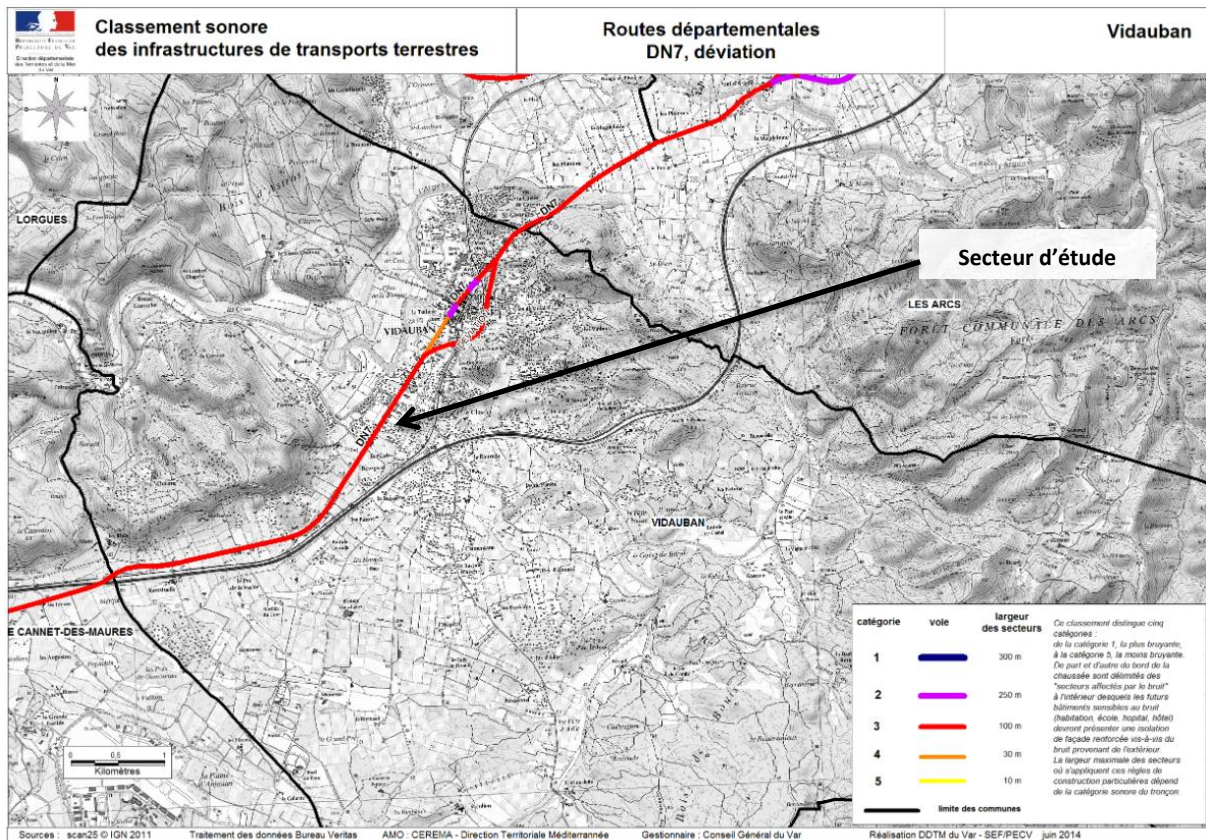
➤ Voies bruyantes

La loi Bruit (n°92-1444 du 31 décembre 1992), relative à la lutte contre le bruit a pour objet de prévenir, supprimer ou limiter les bruits susceptibles de causer un trouble excessif aux personnes, de nuire à leur santé ou de porter atteinte à l'environnement. Cette loi a mis l'accent sur la protection des riverains vis-à-vis du bruit généré par les infrastructures de transports terrestres à travers la prise en compte :

- des nuisances sonores générées par la réalisation de voies nouvelles ou la modification de voies existantes (article 12 de la loi bruit / article L571.9 du CE)
- du recensement et du classement des infrastructures de transports terrestres (article 13 de la loi bruit / article L571.10 du CE).

Le secteur d'étude se situe en bordure de la DN7 (catégorie 3 avec 100 mètres de zone d'influence).

Au regard de ces données le secteur d'étude apparaît concerné par les nuisances sonores en provenance de la DN7.



⇒ Les enjeux concernant les nuisances sonores sont jugés modérés-fortes au niveau du secteur d'étude.

2. Les sensibilités écologiques connues du secteur – Prédiagnostic écologique

EVEN CONSEIL a réalisé un prédiagnostic écologique sur le site afin de cibler les éventuels enjeux sur la faune, la flore et les habitats.

➤ Contexte du projet

La société SERIP-GROUPE prévoit la construction d'une surface commerciale dans la commune de Vidauban, sur une parcelle située entre la N7 et le chemin de la Condamine.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment, avec une surface de plancher de 1400 m² dont une surface de vente de 870 m².

Le futur projet envisage la réalisation d'une espace de stationnement composé de 77 places pour une surface. Les espaces vacants seront agrémentés par des espaces paysagers. Le projet prévoit également la mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture.

➤ Description des périmètres d'étude

L'analyse du secteur d'étude et de ses potentielles sensibilités repose sur vision élargie de la zone de projet. Cette méthode permet de considérer l'environnement du secteur d'étude dans son ensemble de façon à considérer aussi bien les espèces faunistiques à large dispersion que les espèces faunistiques aux déplacements plus locaux. Aussi la recherche de zones naturelles à statut est primordiale. Ces données servent à comprendre dans quel contexte le secteur d'étude est inclus et quelles sont les enjeux potentiels dans son environnement proche. Les zones à statut sont aussi de très bonnes ressources bibliographiques sur le patrimoine faunistique et floristique présent dans ces espaces. Par conséquent, 3 périmètres ont été définis en fonction du type de projet de la localisation de la zone :

- **Le secteur d'étude** : c'est l'espace strictement dédié au projet. Il s'agit des limites des parcelles concernées par le projet. Les relevés floristiques se font principalement dans cet espace.
- **Le périmètre rapproché** : c'est une zone tampon, de 250 mètres ici, qui permet de prendre en compte le contexte environnemental des zones connectées au secteur d'étude. Ces espaces, après leur prise de connaissance, pourront permettre de préciser les potentielles fréquentations du secteur d'étude par rapport à la faune par exemple. Les enjeux écologiques seront donc plus précis.
- **Le périmètre éloigné**, de 5 km, est un vaste périmètre qui permet de prendre en compte les grandes entités paysagères aux environs et les espèces faunistiques à très large dispersion (oiseaux et chiroptères). Aussi, ce périmètre permettra de recenser les zones à statut, présentes dans ce rayon et potentiellement le lieu de vie d'une faune remarquable.

Tableau 1 : Période d'inventaires du pré diagnostic

Date	Groupe observé	Conditions météorologiques
11/10/2021	Faune flore	14 °C ensoleillé

Les inventaires ont été réalisés à partir d'un transect aléatoire dans le secteur d'étude et les zones connexes. Les espèces en présence ont été notées pour la flore.

Pour la faune, les espèces directement observées comme les oiseaux ont été répertoriées alors que pour les mammifères les indices ont été recherchés.

Les espèces potentielles dans les différents types d'habitats seront exposées, notamment pour l'herpétofaune et la batrachofaune.

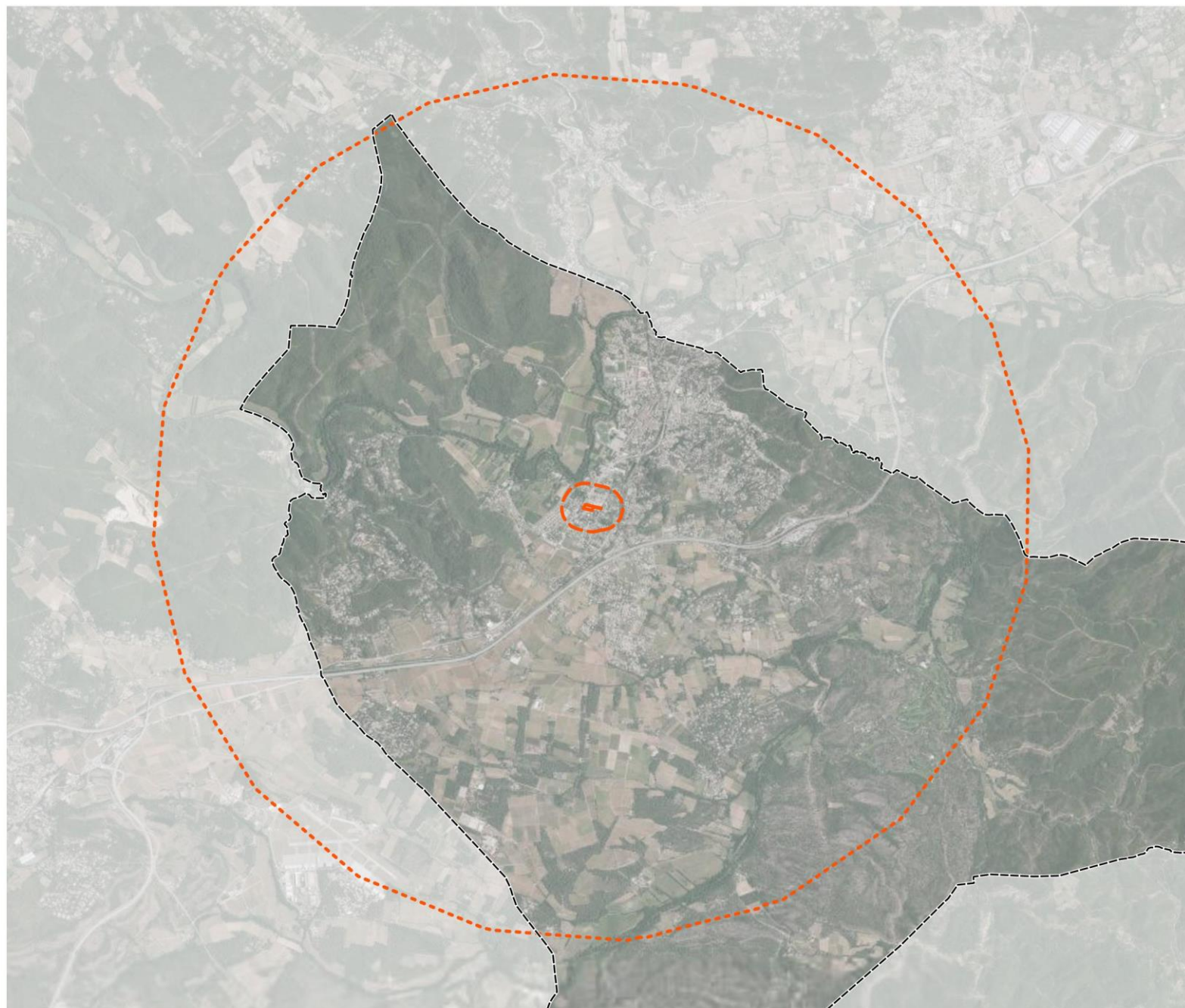
Le groupe des chiroptères n'a pas fait office d'inventaires nocturne dans le cadre de ce prédiagnostic. Les données communales et les fiches de zones naturelles à statut seront consultées afin de compléter les observations de terrain et de définir les enjeux écologiques au global.

Les données communales sont obtenues à partir des sites de l'INPN, Faune PACA et Silène faune-flore. Les fiches INPN de chaque zone à statut présente dans le secteur d'étude éloigné, seront consultées. Dans un souci de significativité et de représentativité du milieu, seules les données datant de moins de 10 ans seront conservées. Les données antérieures à 2010 ne seront donc pas considérées.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Présentation des périmètres d'étude



Limites communales

Périmètre d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)



0 1000 2000 m



VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale


Présentation du secteur d'étude à l'échelle du périmètre éloigné



 Limites communales

Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

 Périmètre rapproché (250 m)



0 100 200 m

➤ SITUATION PAR RAPPORT AUX PÉRIMÈTRES À STATUT

- Les zones d'inventaires

ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (TYPE I ET II)

Le programme ZNIEFF a été initié par le ministère de l'Environnement en 1982. Il a pour objectif de recenser sur le territoire national tous les espaces dotés d'une richesse biologique et écologique et dans un état de conservation favorable. Le référentiel ZNIEFF est un véritable outil de connaissance. En fonction du type de ZNIEFF, il est possible de localiser les espaces à enjeux et formant de véritable réservoir de biodiversité. Bien que non soumis au statut de protection, ces espaces doivent être pris en compte dans le cadre des projets, car considérés comme des éléments centraux dans la fonctionnalité du réseau écologique. Les inventaires menés sur ces zones permettent de dresser une liste complète et à jour des espèces rares, protégées et ou déterminantes.

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I, caractérisées par leur intérêt biologique remarquable. Elles sont généralement de faible surface.
- les zones de type II, grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

ZONE IMPORTANTE POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Le nom de ZICO renvoie à un inventaire scientifique dressé en application d'un programme international de « Birdlife International » visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des Oiseaux sauvages.

Les ZICO sont recensées à l'échelle internationale. Pour être classé comme ZICO, un site doit remplir au moins une des conditions suivantes :

- être l'habitat d'une certaine population d'une espèce internationalement reconnue comme étant en danger ;
- être l'habitat d'un grand nombre ou d'une concentration d'Oiseaux migrateurs, d'Oiseaux côtiers ou d'Oiseaux de mer ;
- être l'habitat d'un grand nombre d'espèces au biotope restreint.

Alors que ces espaces dressent des listes d'oiseaux présents sur le site de façon permanente et / ou ponctuelle, cet espace doit tout de même permettre de conserver ces espèces. Les ZICO ont permis par la suite de retracer les périmètres des ZPS (Zones de Protection Spéciales) du réseau Natura 2000 à partir de 1991.

Les ZICO représentent en moyenne 8,1 % de la surface au sol en France.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone d'inventaire.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs zones d'inventaires qui sont recensées dans le tableau ci-après. Ces zones d'inventaire seront prises en compte afin d'étudier la richesse biologique du site.**

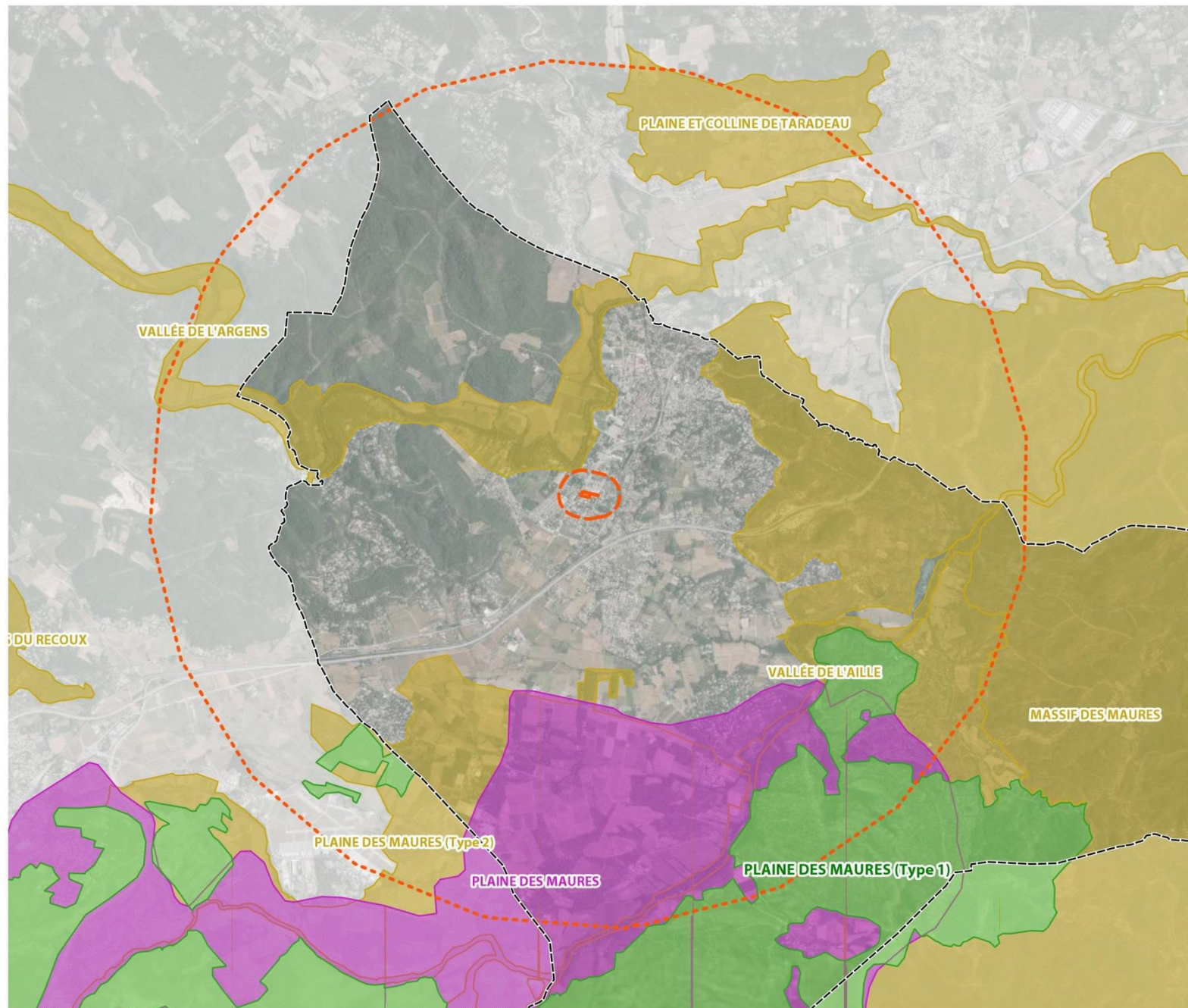
Tableau 2 : Liste des zones d'inventaire présentes dans le périmètre éloigné (Even)

ZNIEFF 1		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930020473	PLAINE DES MAURES	3 KM
ZNIEFF 2		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
930012553	PLAINE DES MAURES (Type 2)	3.8 km
930012516	MASSIF DES MAURES	2 km
930012479	VALLÉE DE L'ARGENS	0.24 km
930020307	VALLÉE DE L'AILLE	2.5 km
930020265	PLAINE ET COLLINE DE TARADEAU	3.8 km
ZICO		
00246	PLAINE DES MAURES	2.4 km

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Zones d'inventaires à l'échelle des périmètres d'étude



- Limites communales
- Périmètre d'étude**
 - Secteur d'étude
 - Périmètre rapproché (250 m)
 - Périmètre éloigné (5 km)
- Zones d'Inventaire**
 - ZNI EFF 1
 - ZNI EFF 2
 - ZICO



0 1000 2000 m

- **Les zones réglementaires**

LES ARRÊTÉS DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB)

Les APB sont des outils réglementaires, de protection, qui ont pour but de préserver le biotope, afin de prévenir la disparition des espèces protégées. Les APB sont des outils très stricts qui concernent principalement des espaces restreints. Leur réglementation interdit toutes les activités pouvant nuire à l'objectif de conservation et de préservation des espèces concernées et de leurs habitats. Ce biotope est d'ailleurs considéré comme indispensable pour l'accomplissement de tout ou une partie de leur cycle de vie (alimentation, repo, refuge, reproduction...).

LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES (RNN)

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les sites sont gérés par un organisme local en concertation avec les acteurs du territoire. Ils sont soustraits à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peuvent faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation.

- ⇒ Le secteur d'étude **n'est inclus dans aucune zone réglementaire.**
- ⇒ **Le périmètre éloigné entrecoupe plusieurs zones réglementaires qui sont recensées dans le tableau ci-après.**
- ⇒ **Ces zones seront prises en compte afin d'étudier la richesse biologique du site.**

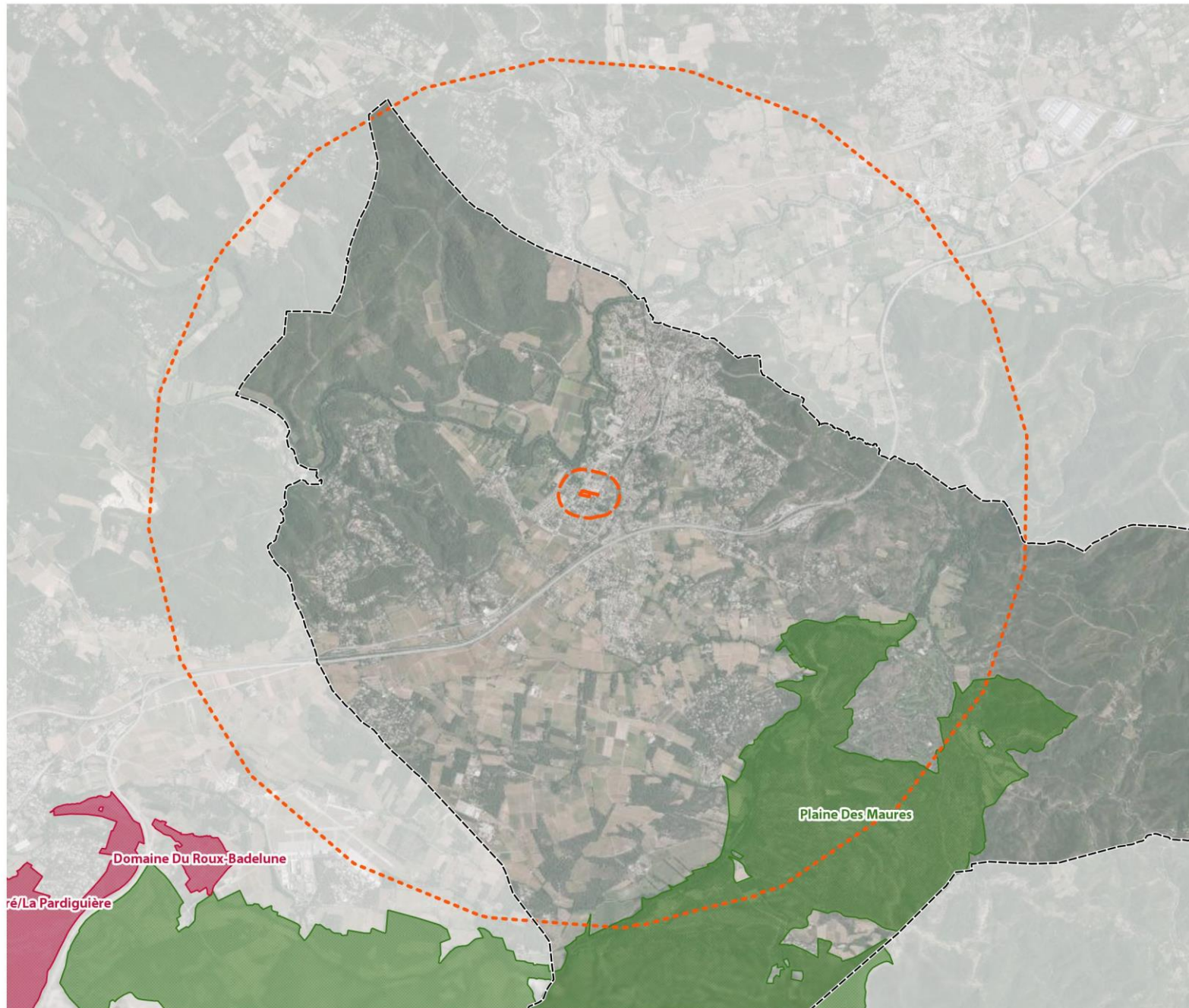
Tableau 3 : Liste des Zones réglementaires présentes dans le périmètre éloigné (Even)

APB		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR3800672	Saint-André/La Pardiguière	5.9 km
RNN		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR3600171	Plaine Des Maures	2.8 km

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Zones réglementaires à l'échelle des périmètres d'étude



Limites communales

Périmètre d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

Zones réglementaires

Arrêtés de protection de biotope

Réserves Naturelles Nationales



0 1000 2000 m



- **Les zones contractuelles hors Natura 2000**

Un Plan National d'Action (PNA) est un Plan qui permet à l'échelle de la France métropolitaine, de limiter les impacts sur les populations de l'espèce cible. Les espèces concernées par un PNA sont victime d'un déclin rapide des effectifs, qui menace la pérennité de l'espèce. Par conséquent, les PNA permettent de cibler des actions sur les menaces et la préservation de leurs habitats.

LE PLAN NATIONAL D'ACTION (PNA) LÉZARD OCELLE 2020-2029

Le ministère de la Transition écologique a décidé de renouveler le plan d'action national (PNA) en faveur du rétablissement du lézard ocellé sur la période 2020-2029. Les menaces pesant sur l'espèce sont principalement liées aux modifications de pratiques agricoles, à la diminution de la ressource en gîtes, à l'urbanisation, aux changements climatiques et à l'impact des animaux domestiques. Le Plan national d'actions en faveur du Lézard ocellé 2020-2029 propose quatorze actions pour assurer la conservation à long terme des populations de Lézard ocellé.

→ Le secteur d'étude est concerné par une zone de présence probable de l'espèce, sur la totalité.

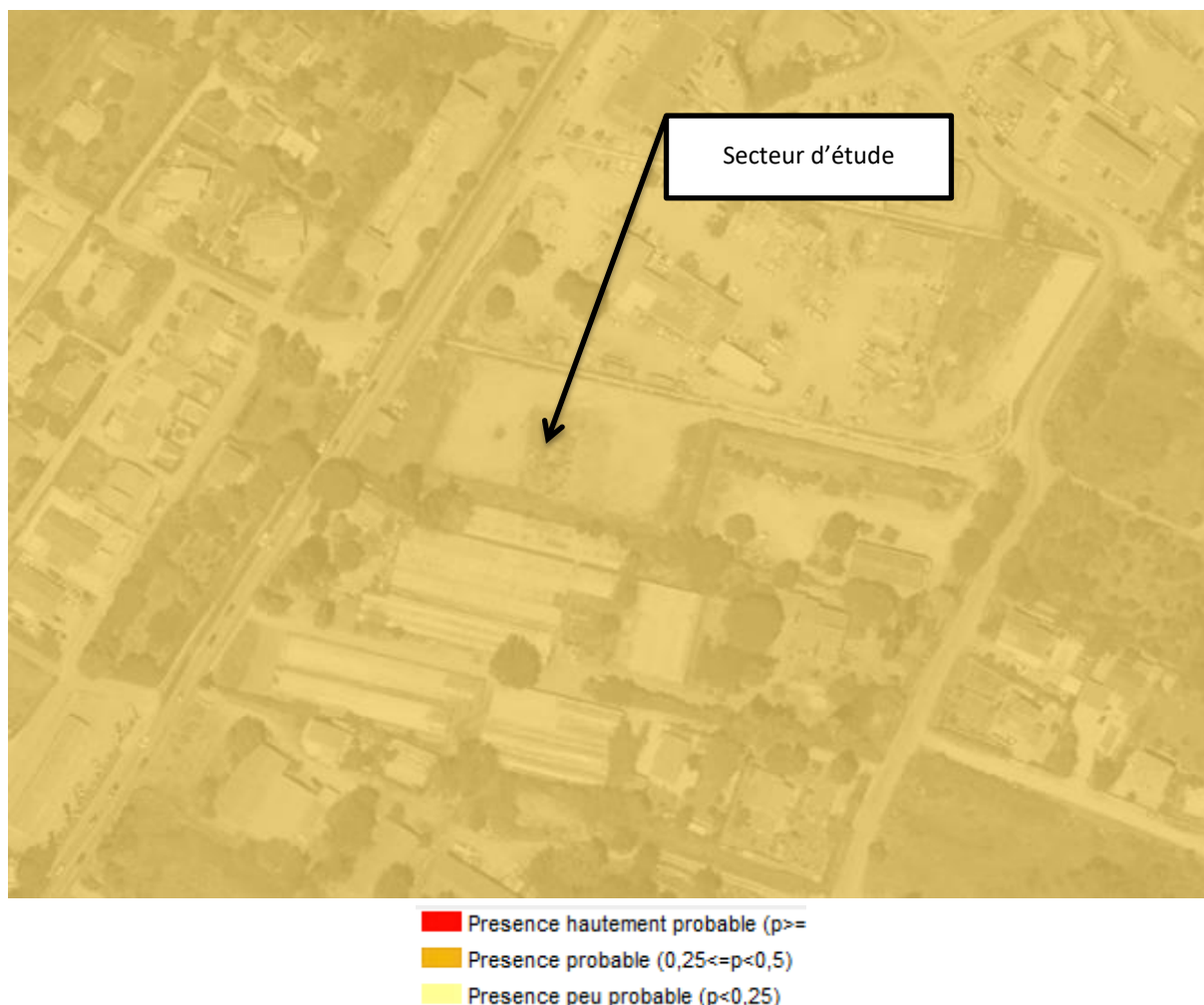


Figure 20 : Extrait du zonage relatif au PNA lézard ocellé (DREAL PACA)

⇒ La commune de Vidauban est concernée par le PNA du lézard ocellé.

⇒ **Le secteur d'étude présente des enjeux modérés faibles au regard des données relatives au PNA du lézard ocellé.**

- **Le réseau Natura 2000**

Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites écologiques à l'échelle Européenne. Ces zones ont deux objectifs majeurs qui sont :

- la préservation de la diversité biologique.
- la valorisation du patrimoine naturel de nos territoires.

Les zones Natura 2000 forment un maillage qui se veut cohérent à travers toute l'Europe, afin que cette démarche favorise la bonne conservation des habitats naturels et des espèces. Les textes les plus importants qui encadrent cette initiative sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats », faune, flore (1992). Ces deux directives sont les éléments clefs de la création des zones Natura 2000.

La directive Oiseaux/ ZPS permet ainsi de :

- Répertorier les espèces et sous-espèces menacées.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 3000 zones qui ont un intérêt particulièrement fort pour l'avifaune.
- Délimiter les Zones de Protection Spéciales (ZPS).

La directive Habitats, faune, flore/ ZSC permet quant à elle de :

- Répertorier les espèces animales, végétales qui présentent un intérêt communautaire.
- Classer à l'échelle Européenne plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales.
- Délimiter les Zones de Spéciales de Conservations (ZSC).

L'ensemble des ZSC et des ZPS forment le réseau Natura 2000.

L'extrême richesse de la biodiversité en PACA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles. La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration,...) de grand intérêt au niveau européen.

NATURA 2000 EN PACA

Le réseau Natura 2000 de PACA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 128 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (96 pSIC, SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (32 ZPS). Il recouvre environ 30% de la superficie régionale.

Près de 700 communes sont concernées et un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, ...) sont impliqués à différents niveaux.

70% des sites Natura 2000 en PACA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement).

De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000) et les chartes, nouvel outil d'adhésion à la démarche, devront permettre de sensibiliser un maximum d'acteurs.

⇒ **Le secteur d'étude n'est situé ni dans une ZPS ni dans une ZSC.**

⇒ **La commune de Vidauban est concernée par plusieurs ZSC, tout comme le périmètre éloigné.**

⇒ L'ensemble des zones Natura 2000 recensées dans le périmètre éloigné sont présentées dans le tableau ci-après et seront étudiées afin de préciser la richesse écologique du secteur d'étude (notamment pour les espèces à large dispersion).

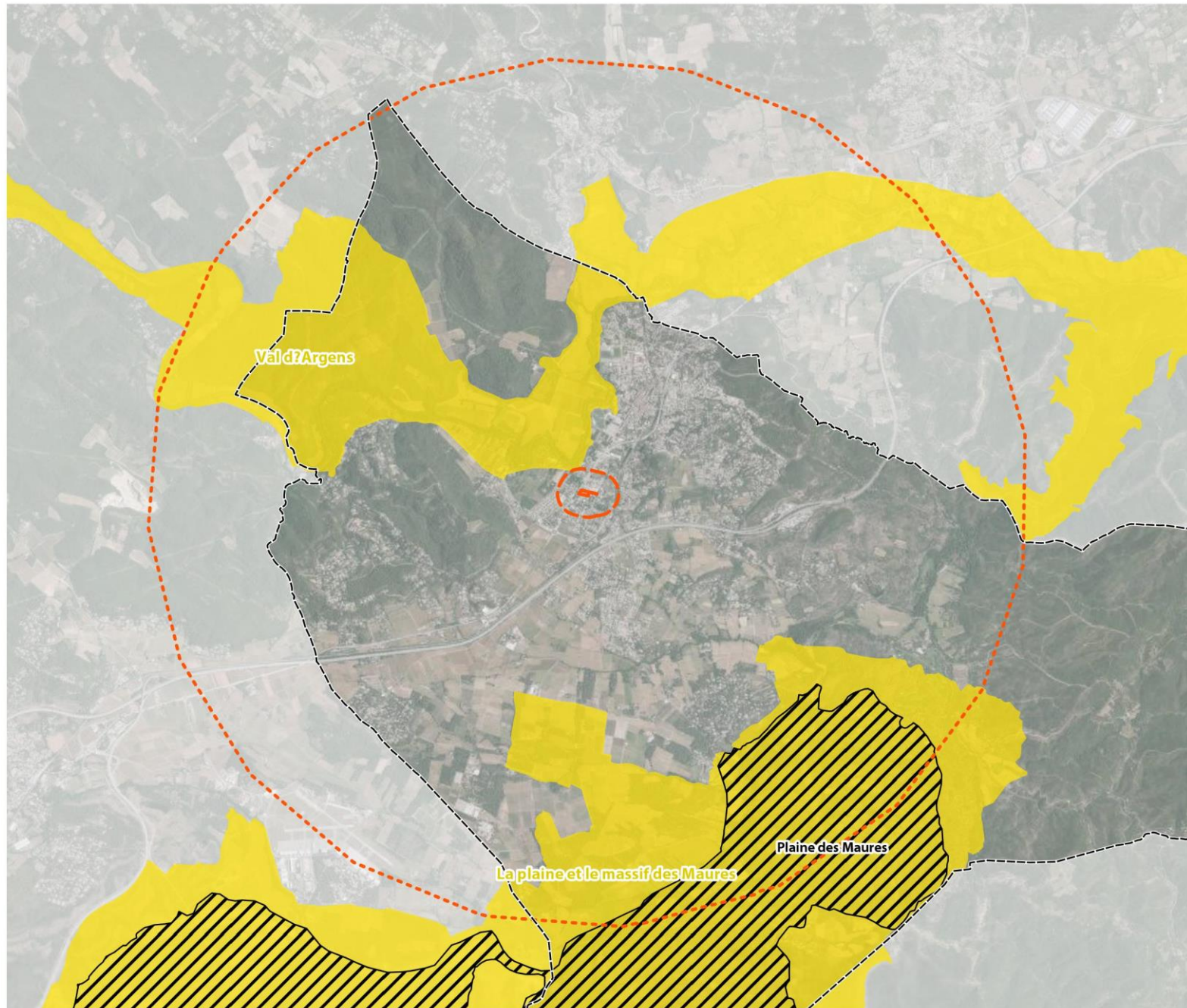
Tableau 4 : Liste des espaces Natura 2000 présents dans le périmètre éloigné (INPN)

ZSC		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR9301626	Val d'Argens	0.25 km
FR9301622	La plaine et le massif des Maures	2.6 km
ZPS		
Id MNHN	NOM	Distance par rapport au secteur d'étude (km)
FR9310110	Plaine des Maures	2.7 km

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Zones Natura 2000 à l'échelle des périmètres d'étude



▭ Limites communales

Périmètre d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

▭ Périmètre éloigné (5 km)

Natura 2000

▨ Zones de protection spéciale (ZPS)

▭ Zones Spéciales de Conservation (ZSC)



0 1000 2000 m



ENJEUX RELATIFS AUX ZONES NATURELLES A STATUT

Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Les zones à statut recensées sont dans le périmètre éloigné. La commune de Vidauban est concernée par le PNA du lézard ocellé, et le secteur d'étude se situe dans une zone de présence probable. Au regard de sa composition en habitat, et la proximité des espaces construits, des zones commerciales et des voiries, le lézard ocellé apparaît cependant peu probable. (D'autant plus qu'au cours des années, le secteur d'étude a subi plusieurs remaniements).

Le secteur d'étude présente actuellement le faciès de friche urbaine. Il se situe en bordure de la DN7 et est donc concerné par d'importantes nuisances sonores dues à la circulation routière. Une bâtisse en ruine est présente sur le bord ouest du secteur d'étude.

SERIP GROUPE souhaite implanter son projet dans la continuité des espaces bâtis de la zone commerciale présente au nord.

Le secteur d'étude est confronté à l'urbanisation proche et existante, et la présence d'activités humaines intermittentes: nuisances sonores, pollution atmosphérique, nuisances issues du parc aquatique au nord, afflux touristique en période estivale...

Les enjeux vis-à-vis des zones à statut sont pressentis comme globalement faibles.

➤ OCCUPATION DU SOL

RÉFÉRENTIEL CORINE LAND COVER 2018

Le référentiel Corine Land Cover 2018, permet de cartographier les grandes entités géographiques sur le sol français. Bien que sa précision ne soit pas adaptée pour les petites échelles, il permet tout de même de prendre connaissance de l'environnement général du secteur d'étude.

En ce qui concerne le secteur d'étude, il est concerné par l'entité :

- **112 : Tissu urbain discontinu**

L'approche proposée par ce référentiel apparaît cohérente avec l'occupation réelle du sol du site d'étude mais présente une discordance avec les délimitations des espaces limitrophes. En effet, le secteur d'étude est composé par des espaces végétalisés qui ne semblent pas être mentionnés par ce référentiel, tout comme les axes routiers présents à proximité.

RÉFÉRENTIEL OCCSOL DU CRIGE PACA 2014

Le référentiel proposé par le CRIGE PACA est destiné à imposer une nouvelle gestion maîtrisée et durable des territoires. Le but de leurs démarches est aussi de dresser un bilan sur la consommation d'espaces aussi bien au niveau des espaces naturels, artificiels, ou agricoles. La mise en place de cartographie de l'occupation du sol apporte un outil d'aide à la décision et la production d'indicateurs de suivi.

La carte présentée par la suite expose l'occupation du sol dans le site de projet.

Selon ce référentiel, le secteur d'étude est composé :

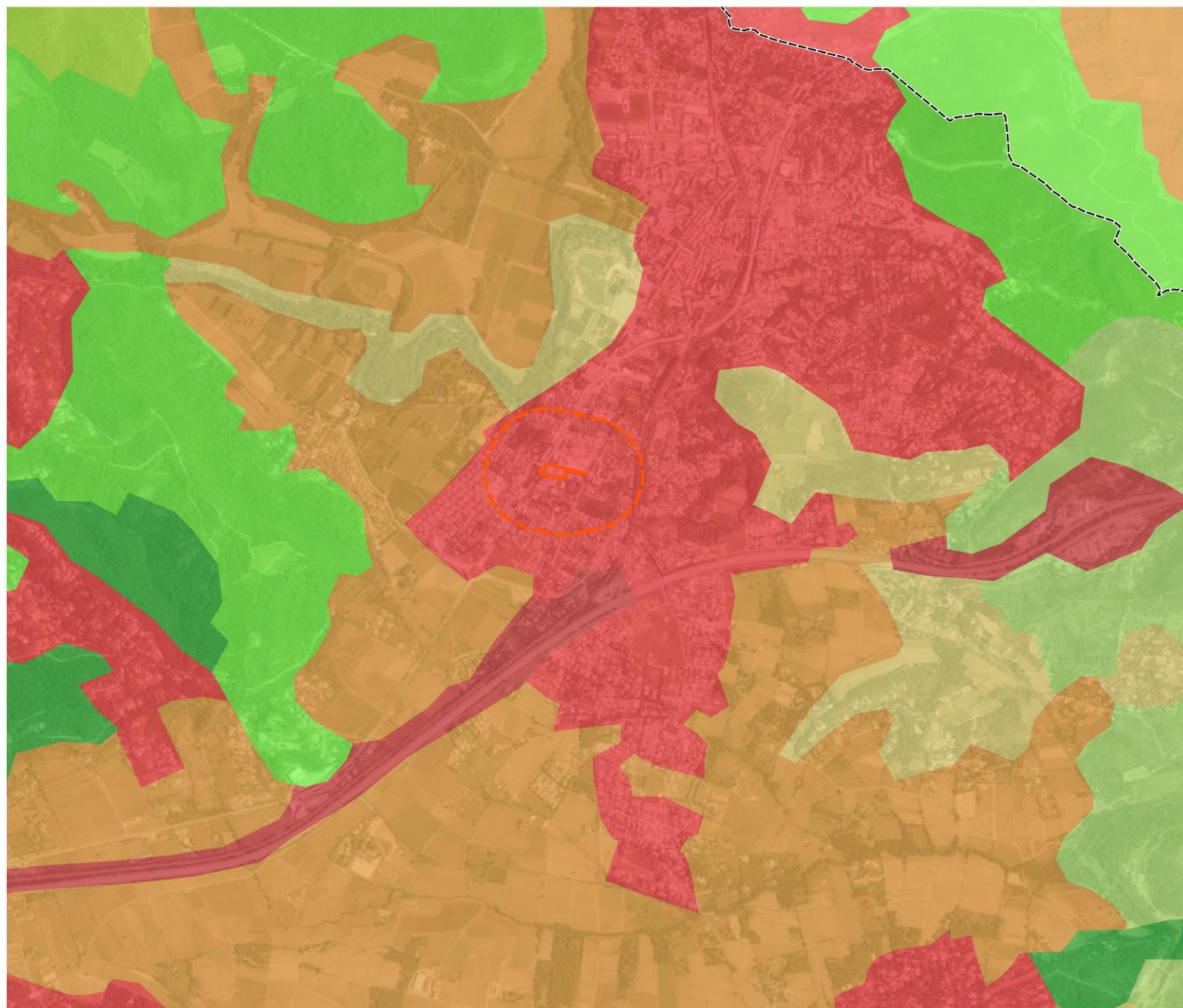
- **121 : Zone d'activités et d'équipements**

Cette occupation du sol est cohérente avec les espaces limitrophes du secteur d'étude (zone d'activités, voiries, etc...). Elle permet de prendre conscience de la proximité du secteur d'étude avec la zone commerciale située au nord et des voiries attenantes. Cependant, à cette échelle, ces données ne peuvent pas être considérées comme précises. Les habitats sur le site doivent faire appel à des relevés floristiques précis et complets pour déterminer précisément la mosaïque paysagère, à l'échelle parcellaire.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel Corine Land Cover 2018



--- Limites communales

Périmètre d'étude

▭ Secteur d'étude

▭ Périmètre rapproché (250 m)

▭ Périmètre éloigné (5 km)

Occupation du sol

■ 112 - Tissu urbain discontinu

■ 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

■ 221 - Vignobles

■ 242 - Systèmes culturaux et parcellaires complexes

■ 243 - Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants

■ 311 - Forêts de feuillus

■ 312 - Forêts de conifères

■ 313 - Forêts mélangées

■ 323 - Végétation sclérophylle

■ 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation



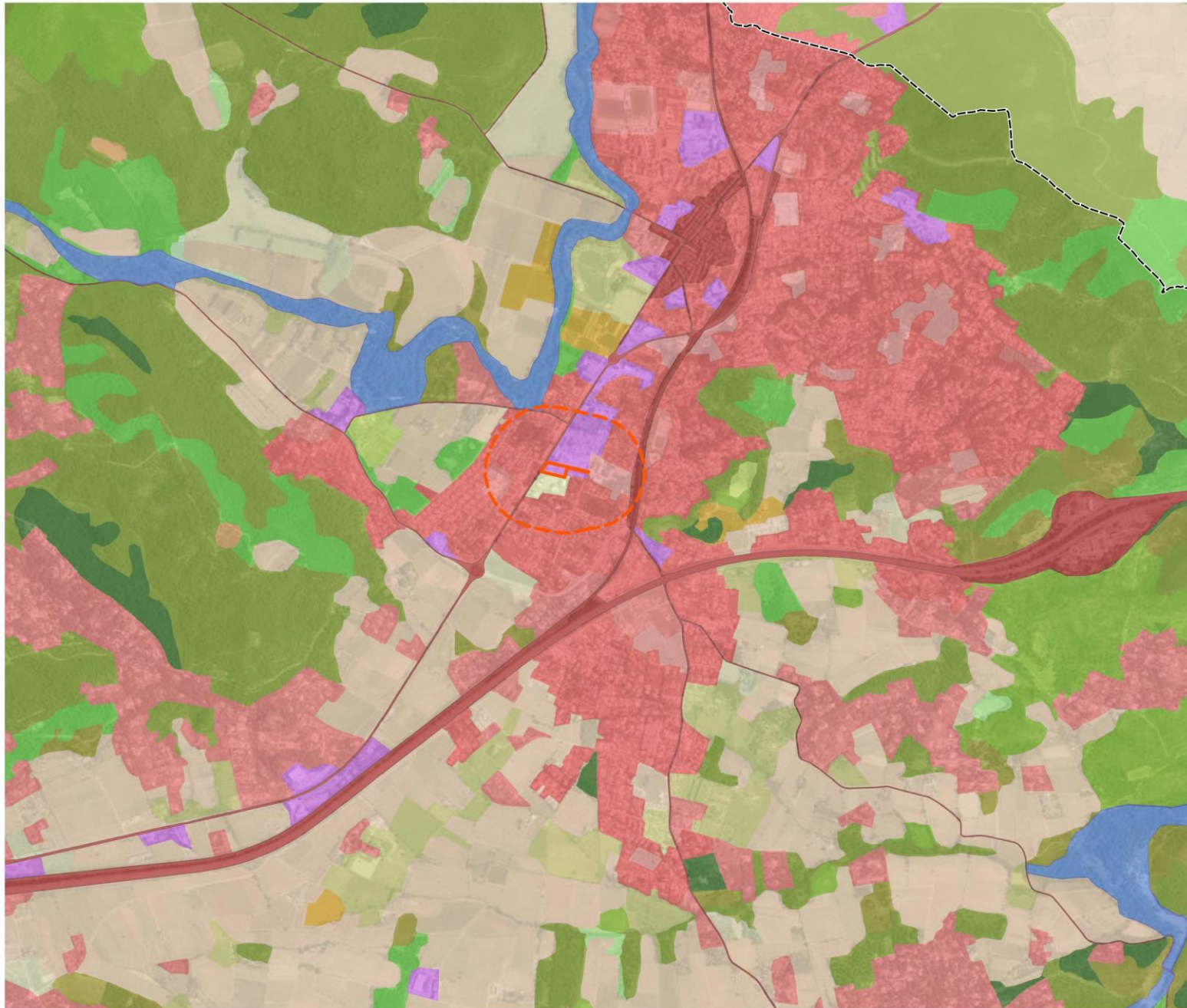
0 250 500 m



VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Occupation du sol à l'échelle du périmètre rapproché selon le référentiel Crige PACA 2014



Limites communales

Périmètre d'étude

Secteur d'étude

Périmètre rapproché (250 m)

Périmètre éloigné (5 km)

Occupation du sol

- 111 - Tissu urbain continu
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 113 - Espaces de bati diffus et autres batis
- 121 - Zones d'activités et équipements
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- 141 - Espaces ouverts urbains
- 142 - Équipements sportifs et de loisirs
- 211 - Terres arables autres que serres, et rizières (hors périmètres d'irrigation)
- 214 - Zones à forte densité de serres
- 221 - Vignobles
- 222 - Arboriculture autre que oliviers
- 223 - Oliveraies
- 231 - Prairies
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mélangées
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 322 - Landes et broussailles
- 323 - Maquis et garrigues
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 333 - Végétation clairsemée
- 511 - Cours et voies d'eau



0 250 500 m



➤ Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) / Annexe du SRADET

Le SRCE est le document régional qui identifie les réservoirs de biodiversité et les corridors qui les relient entre eux. Ce nouvel outil co-piloté par l'État et la Région est en cours de finalisation : l'enquête publique s'est terminée en mars 2014 et a été approuvé par le Conseil Régional le 17/10/2014.

Sur la base du diagnostic, le SRCE a fixé des objectifs et des priorités d'actions.

Des objectifs de remise en état ou de préservation ont été définis sur les territoires :

- les éléments de la Trame Verte et Bleue subissant une pression importante et devant faire l'objet d'une « recherche » de remise en état optimale, sur ces territoires, il s'agit de favoriser la mise en place d'actions qui participent au maximum à la remise en état de ces milieux ;
- les éléments de la Trame Verte et Bleue pour lesquels l'état de conservation des fonctionnalités écologiques est jugé meilleur (au regard des pressions) et devant faire plutôt l'objet d'une « recherche » de préservation optimale, afin de ne pas dégrader les bénéfices présents.

- ⇒ Le secteur d'étude est localisé dans une friche urbaine localisée entre des espaces résidentiels, des espaces commerciaux, des serres agricoles, et le long de la RN7.
- ⇒ Le secteur d'étude est inclus dans un tissu fortement urbanisé et en pleine mutation (logements collectifs récemment construits à l'est du secteur d'étude).
- ⇒ Au regard de sa composition, le secteur d'étude n'apparaît pas impliquer dans la fonctionnalité écologique des espaces, en raison des obstacles présents sur l'ensemble de sa périphérie.

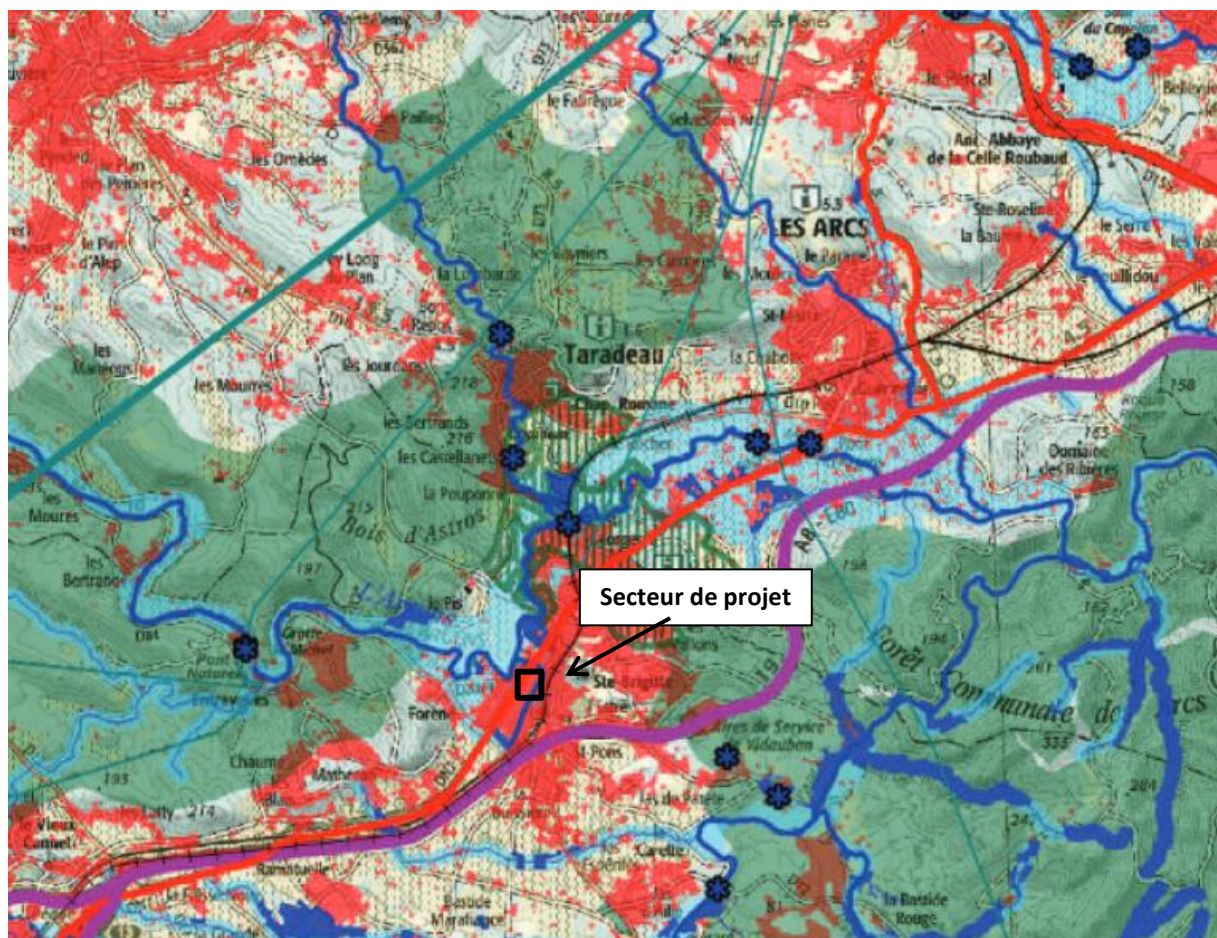




Figure 21 : Extrait du SRCE PACA (DREAL PACA)

- ⇒ Le secteur d'étude n'apparaît pas impliqué dans la fonctionnalité du réseau écologique à plus large échelle.
- ⇒ La proximité du secteur d'étude avec les voiries et les espaces urbanisés limite son potentiel écologique.
- ⇒ Les études terrain, permettront de pressentir la fonctionnalité du secteur d'étude au sein du réseau écologique local. Cependant, les premières analyses bibliographiques montrent que le secteur d'étude ne présente pas de rôle prépondérant dans la fonctionnalité du réseau écologique local et à plus large échelle.

➤ **Habitats et flore recensés dans le secteur d'Étude / Analyse bibliographique**

LES HABITATS

La détermination des différentes typologies d'habitats au sein du secteur d'étude s'appuie sur l'utilisation de référentiel reconnu. Cette méthode permet une homogénéité des appellations et la reconnaissance des habitats par toutes les professions liées.

Le référentiel EUNIS, 2013 a été utilisé. Peu à peu ce dernier prend la place de Corine Biotope, à l'échelle européenne. Dans un souci de compréhension, les codes Corine biotope seront indiqués entre parenthèse en cas de correspondance.

La cartographie des habitats a été réalisée à la suite des inventaires de terrain lors de la phase de pré diagnostic, en fonction des espèces floristiques inventoriées sur le secteur d'étude.

À partir du code EUNIS et Corine Biotope, en complément, 3 typologies d'habitats ont été déterminées. Les paragraphes suivants détaillent chaque habitat, avec des espèces végétales représentatives et des photographies prises le 11 Octobre 2021, sur site.

J1.5 Construction abandonnée

Le terrain est exempt de construction. Cependant une ancienne bâtisse est présente sur site en bordure de la RN7. Cette bâtisse présente un mur en pierres anciennes qui présente de nombreuses fissures. Aussi sa toiture apparaît fortement endommagée. Par conséquent, cette bâtisse peut représenter un espace de refuge favorable pour les reptiles (lézard des murailles, tarantule de Maurétanie) sur sa partie extérieure. En fonction des espaces accessibles depuis l'extérieur, la bâtisse peut être colonisée par des oiseaux communs (pigeons, tourterelles). La présence de chauve-souris paraît peu probable.

Les enjeux sur cet espace bâti apparaissent faibles.



Photo 1 : Ancienne bâtisse abandonnée présente dans le secteur d'étude (Even, Octobre 2021)



Photo 2 : Bâtisse abandonnée en bordure de la RN7 et vieux mur en pierre pouvant servir de refuge aux reptiles (Even, Octobre 2021)

11.5 Terrain en friche

Le secteur d'étude, est un espace vacant, qui ne présente aucune construction. Cependant, le secteur d'étude, en raison des activités passées, présente une importante surface de terre battue et remaniée. Aussi de nombreux déchets jonchent le sol. La périphérie est la seule partie qui présente des reliques de végétation. La végétation est dominée par des populations de Chicorée, de Sénéçon de Jacob, de renouée à feuilles égales, du chénopode blanc, de peupliers blancs (jeunes individus ...), de phragmites, de cornouillers sanguinsCes espèces affectionnent les espaces riches en humidité. Ceci apparait cohérent au regard du zonage du PPRI qui classe le secteur d'étude en zone bleue. Le secteur d'étude ne représente pas une zone humide.

Au regard de son état fortement dégradé, cet espace présente des enjeux faibles.



Photo 3 : Vue d'ensemble du secteur d'étude (Even, Octobre 2021)



Photo 4 : Déchets présents dans le secteur d'étude liés à l'ancienne activité du secteur d'étude (centre de formation CACES) (Even, Octobre 2021)



Photo 5 : Espace en terre battue et panneaux de signalisation liés à l'ancienne activité du secteur d'étude (centre de formation CACES) (Even, Octobre 2021)

FA Haies /Clôture

Le secteur d'étude est entouré sur toute sa périphérie, d'une importante végétation qui s'entremêle parmi la clôture grillagée qui permet de délimiter le secteur d'étude. Cette végétation est dominée par de la Clématite, du Cornouiller sanguin, quelques populations de salsepareille, du lierre grimpant, de la ronce... L'importante végétation qui parcourt le grillage permet de masquer les vues sur la RN7 et inversement, les vues de puis la RN7. Cependant, cette végétation n'est pas présente au nord du secteur d'étude, en raison de la présence d'une société technique qui doit sûrement entretenir la séparation mitoyenne.

Etant donné la présence d'un grillage et au regard des espèces relativement communes présentes sur ces espaces périphériques, les enjeux apparaissent faibles.



Photo 6 : Clôture et haie végétale périphérique identifiée sur le secteur d'étude (EVEN, Juillet 2021)

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale
Habitats identifiés dans le secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Habitats

 I1.5 Terrain en friche

 J1.5 Construction abandonnée

 Cloture + végétation



0 25 50 m

LA FLORE

➤ **Méthodologie de recherche de données**

Afin de récolter les données de flore, les bases de données communales ont été consultées pour la commune de Vidauban.

Les bases de données considérées comme valides sont : l'INPN et Silène flore (CBMP). Les espèces protégées sur le territoire national et / ou régional sont recherchées et mises en évidence. Enfin, les données géo-référencées par Silène flore sont extraites et mises en page afin de les confronter au secteur d'étude.

Dans un souci de significativité, seules les données datant de moins de 10 ans sont conservées. Les données antérieures à 2010 ne sont donc pas considérées.

➤ **Données de l'INPN**

Les données de la base de données communale de l'INPN recensent la présence de 1100 espèces végétales sur la commune de Vidauban.

Sur la totalité, **14 espèces sont protégées à l'échelle nationale (Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire Article 1 2 et 3)**. Il s'agit :

Tableau 5 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire national et recensées dans la commune de Vidauban

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Allium chamaemoly</i> L., 1753	Ail petit Moly	Article 1
<i>Anacamptis coriophora</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis punaise	Article 1
<i>Anemone coronaria</i> L., 1753	Anémone couronnée	Article 1
<i>Gagea bohémica</i> (Zauschn.) Schult. & Schult.f., 1829	Gagée de Bohème, Gagée fistuleuse	Article 1
<i>Gladiolus dubius</i> Guss., 1832	Glaïeul douteux	Article 1
<i>Isoetes duriei</i> Bory, 1844	Isoète de Durieu	Article 1
<i>Isoetes velata</i> A.Braun, 1850	Isoète voilée	Article 1
<i>Kickxia commutata</i> (Bernh. ex Rchb.) Fritsch, 1897	Linaire grecque, Linaire changée	Article 1
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse Jacinthe	Article 1
<i>Leucojum aestivum</i> L., 1759	Nivéole d'été	Article 1
<i>Lythrum thymifolium</i> L., 1753	Salicaire à feuilles de thym	Article 1
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i> Vill., 1789	Bouton d'or à feuilles d'Ophioglosse, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse	Article 1
<i>Ranunculus revellierii</i> Boreau, 1857	Renoncule de Revelière, Renoncule de Rodié	Article 1
<i>Serapias neglecta</i> De Not., 1844	Sérapias négligé	Article 1

La base de données communale de l'INPN recense aussi la présence de **7 espèces végétales protégées sur le territoire régional. (Arrêté interministériel du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-D'Azur)**

Tableau 6 : Liste des espèces végétales protégées sur le territoire régional et recensées dans la commune de Vidauban

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Alcea biennis</i> Winterl, 1788	Mauve bisannuelle, Alcée bisannuelle	Article 1
<i>Coronilla valentina</i> L., 1753	Coronille de Valence	Article 1
<i>Crassula vaillantii</i> (Willd.) Roth, 1827	Bulliarde de Vaillant, Crassule de Vaillant	Article 1
<i>Euphorbia terracina</i> L., 1762	Euphorbe de Terracina	Article 1

Nom valide	Nom vernaculaire	Protection
<i>Lotus conimbricensis</i> Brot., 1800	Lotier de Coimbre	Article 1
<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique	Article 1
<i>Serapias olbia</i> Verg., 1908	Sérapias d'Hyères	Article 1

L'application INPN Obs ne fournit aucune donnée géoréférencée à l'échelle du secteur d'étude.

➤ **Données Silène expert**

La base de données Silène expert a été consultée afin de déterminer si des espèces protégées avaient été identifiées sur le secteur d'étude et ses environs proches, dans les 10 dernières années. Aucune donnée floristique n'est présente dans le secteur d'étude.

- ⇒ Selon les bases de données, aucune espèce végétale, protégée au niveau national et / ou régional n'a été observée dans le passé et récemment, dans le secteur d'étude.
- ⇒ Les espèces protégées sont toutes situées dans le périmètre éloigné, soit à plus de 250 mètres du secteur d'étude.

➤ **Observations de terrain**

Les inventaires de terrains, réalisés le 11 Octobre 2021, ont permis de recenser la présence de 30 espèces végétales dans le secteur d'étude et ses environs proches. L'objet de l'étude était d'analyser les enjeux pressentis, en prenant en considération le contexte global du secteur d'étude. Aucune espèce patrimoniale et ou protégée sur le territoire national et régional n'a pu être observée.

La diversité d'espèces végétales est globalement faible. En effet, le secteur d'étude, auparavant en location, était occupé par un centre de formation destiné au CACES (permis de conduire pour engins de chantier). Par conséquent, les espaces du secteur d'étude ont été utilisés par des activités humaines qui se sont destinées à faire circuler plusieurs fois par jour des engins de chantier dans le secteur d'étude. La surface du secteur d'étude a donc été remaniée, piétinée, écrasée de façon volontaire et répétée, ce qui a participé au cours du temps à limiter la diversité végétale. Ceci explique pourquoi seules les périphéries du secteur d'étude sont encore végétalisées, par des espèces communes et qualifiées de rudérales (typiques des espaces remaniés et perturbés).

Tableau 7 : Liste des espèces floristiques observées en phase de prédiagnostic

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines
<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Daucus carotte
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier commun, Figuier de Carie, Caprifuigier, Figuier
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Paturin des près
<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753 subsp. <i>coronopus</i>	Plantain Corne-de-cerf
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800	Renouée à feuilles de patience
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune
<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille, Liseron épineux
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Sénéçon de Jacob
<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre



Photo 7 : Zones du secteur d'étude remaniées par les engins de chantier lors des formations (EVEN, Octobre 2021)

ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES FLORISTIQUES ET AUX HABITATS

L'étude du terrain et la consultation des bases de données floristiques n'ont pas permis d'identifier la présence d'espèces végétales à enjeux sur le secteur d'étude et les espaces limitrophes. Les habitats identifiés sont sous l'influence anthropique et apparaissent pauvres en espèces et dominées par des végétaux rudéraux. Seules les périphéries du secteur d'étude sont encore végétalisées, le centre de celui-ci ayant subi d'importants remaniements ces derniers temps.

Les habitats en place dans le secteur d'étude exposent des enjeux faibles, aussi bien en raison de la flore en présence, qu'en rapport avec leur rôle pour la faune.

Par conséquent, les enjeux sur les habitats sont pressentis comme faibles.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux prévisionnels pressentis sur la flore et les habitats à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

LA FAUNE

➤ Méthodologie de recherche de données

Les bases de données communales : faune PACA, Silène Faune et INPN sont étudiées afin de dresser un bilan des espèces recensées sur la commune. Les groupes concernés par les recherches sont : les mammifères (hors chiro), les chiroptères, les amphibiens et les reptiles, les rhopalocères et les odonates. L'ichtyofaune n'est pas recherchée du fait de l'absence de cours d'eau propice à leur présence dans le secteur d'étude.

Les inventaires effectués pour le prédiagnostic ont eu lieu le 7 Octobre 2021. Le but principal est d'identifier de façon générale la richesse et la présence potentielle d'espèces patrimoniales dans le secteur d'étude et ses zones connexes. Les données seront étudiées dans un rayon de 5 km pour les espèces à large dispersion et / ou volatiles, c'est-à-dire potentielle dans le secteur d'étude. Les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné seront donc consultées et les données seront intégrées aux données communales si manquantes et enrichissantes.

Pour chaque groupe seront renseignés les statuts de protection. Aussi les espèces patrimoniales seront mises en évidence si elle s'avère pertinente dans le secteur d'étude. Enfin des enjeux potentiels seront définis afin de cadrer le contexte environnemental du projet.

Notons que l'intérêt patrimonial d'une espèce est déduit de :

- son statut biologique sur la zone d'étude (sédentaire, nicheuse, migratrice, hivernante...),
- ses effectifs (couples nicheurs ou individus, regroupements en dortoirs...) présents (pourcentage de l'effectif régional, national...),
- ses statuts de protection (protection nationale, européenne, internationale),
- ses statuts de conservation aux échelles géographiques locales, régionales, nationales
- d'autres critères biogéographiques et écologiques : isolement géographique, limite d'aire de répartition...

INSECTES

Bibliographie

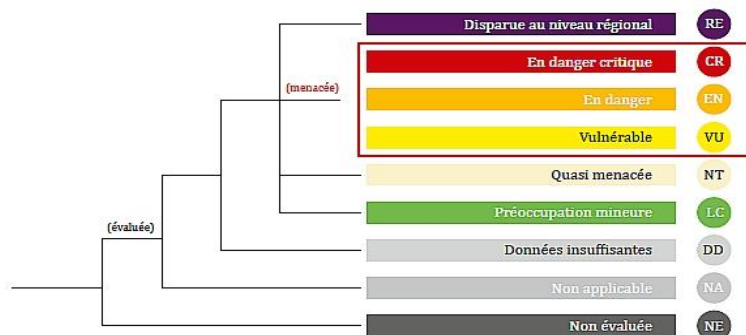
Afin de connaître les espèces potentielles dans le secteur d'étude, les bases de données communales ont été consultées : Silène Faune, Faune PACA, INPN.

• **Odonates**

Tableau 8 : Liste des espèces d'odonates mentionnées dans la bibliographie communale

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Habitats	LR PACA
Faune PACA, Silène faune, INPN	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine				LC
	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue (L')				LC
	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur (L')				LC
	<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible (L')				LC
	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge				LC
	<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan				LC
	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat				LC

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Convention de Berne	Habitats	LR PACA
Faune PACA, Silène faune, INPN	<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert				LC
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure				LC
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle				LC
	<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate (Le)				LC
	<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli (Le)				LC
	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable (Le)				LC
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant				LC
	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain (L')				LC
	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée (La)				LC
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve (La)				LC
	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)				LC
	<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphe à crochets (Le)				LC
	<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun (L')				LC
	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé				LC
	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre				LC
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu (La)				LC
	<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympétrum méridional (Le)				LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin (Le)				LC	



Vingt-cinq espèces d’odonates sont recensées dans la bibliographie communale. Une espèce protégée est mentionnée dans cette liste : l’**Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)**. Cette espèce est protégée en France métropolitaine et au niveau communautaire. **Elle présente cependant des enjeux de conservation faibles en PACA au regard de son inscription dans la catégorie « LC-préoccupation mineure », de la liste rouge des odonates de PACA.** La majorité des autres espèces présentent des enjeux de conservation faibles – catégorie « préoccupation mineure » selon la liste rouge des odonates PACA (2017).

Observations de terrain :

Lors de la visite de terrain, aucune espèce d’odonate n’a été observée. Au regard de la configuration du secteur d’étude et des habitats qui le compose, ce groupe d’espèce pourrait être présent. Cependant au regard des activités passées du site et de son emplacement dans la commune de Vidauban, la présence des odonates apparaît faible.

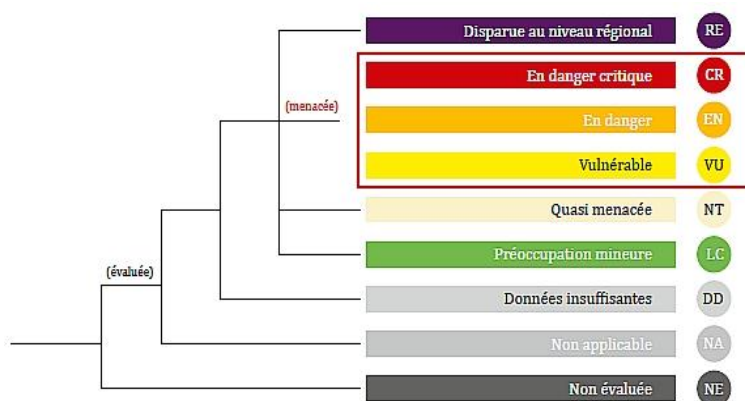
- ⇨ Aucune espèce d'odonate n'a été observée lors de la visite de terrain.
- ⇨ Ce groupe d'espèce, bien qu'envisageable dans le secteur d'étude, apparaît peu probable en raison des activités passées présentes sur le secteur d'étude (nuisances, dégradations, activités humaines répétitives et bruyantes...)
- ⇨ À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les odonates sont pressentis comme faibles.

- Rhopalocères

Tableau 9 : Liste des espèces de rhopalocères recensées dans la bibliographie communale (les espèces surlignées en bleu ont été observées lors de la visite de terrain)

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
Faune PACA INPN, Silène faune	Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Aurore de Provence	<i>Anthocharis euphenoides</i> Staudinger, 1869				LC
	Gazé	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)				LC
	Petite Violette	<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)				LC
	Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Silène	<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)				LC
	Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Souci	<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)				LC
	Piéride des Biscutelles	<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869				LC
	Azuré des Cytises	<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)				LC
	Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)				LC
	Faune	<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)				LC
	Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Mégère, Satyre	<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)				LC
	Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901				LC
	Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)				LC
	Myrtil	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Échiquier d'Occitanie	<i>Melanargia occitanica</i> (Esper, 1793)				LC
	Mélictée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)				LC
	Mélictée des Centaurées	<i>Melitaea phoebe</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)				LC
	Machaon	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758				LC
	La Piéride du Chou	<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Piéride du Navet	<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Piéride de la Rave	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Marbré-de-vert	<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)				LC
Ocellé de la Canche	<i>Pyronia cecilia</i> (Vallant, 1894)				LC	

Bibliographie	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive habitat	Convention de Berne	LR PACA
	Thécla du Kermès	<i>Satyrium esculi</i> (Hübner, [1804])				LC
	Thécla des Nerpruns	<i>Satyrium spini</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)				LC
	Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)				LC
	Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)				LC
	Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)				LC
	Diane	<i>Zerynthia polyxena</i> ([Denis & Schiffermüller], 1775)	P	DH 4	Be II	LC



Les bases de données communales recensent la présence de 37 espèces de rhopalocères dans la commune de Vidauban.

Sur la totalité des données, une espèce est protégée : **la Diane**. Cette espèce est inscrite dans la catégorie « Préoccupation mineure » de la liste rouge des rhopalocères de PACA (2014). Au regard de son statut cette espèce présente des enjeux de conservation faibles. L'ensemble des autres espèces listées sont relativement communes en PACA. Elles présentent toutes des enjeux de conservation faibles en PACA.

Observations de terrain

Lors de la visite de terrain, aucune espèce de rhopalocère n'a été identifiée dans le secteur d'étude. Les activités passées du secteur d'étude ont participé à fortement dégrader les espaces et par conséquent, appauvrir le site en végétation. Par conséquent, dans l'état actuel, le secteur d'étude n'apparaît que peu attractif pour les rhopalocères.

⇒ Au regard des données récoltées lors de la visite de terrain, les enjeux sur les rhopalocères sont pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude.

SYNTHÈSE DES ENJEUX ENTOMOLOGIQUES

Les données bibliographiques citent des espèces communes, qui ne présentent aucun enjeu de conservation local, mais aussi plusieurs espèces protégées et présentant des enjeux locaux de conservation relativement faibles (catégorie LC de la liste rouge). Lors de la visite de site, aucune espèce de rhopalocère ou odonate n'a été observée dans le secteur d'étude. En raison des activités passées, le secteur d'étude présente

un faciès fortement dégradé qui ne présente pas des conditions favorables pour l'accueil de ces deux groupes d'espèces.

Au regard des observations de terrain, les enjeux entomologiques prévisionnels sont donc pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic. .

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux entomologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

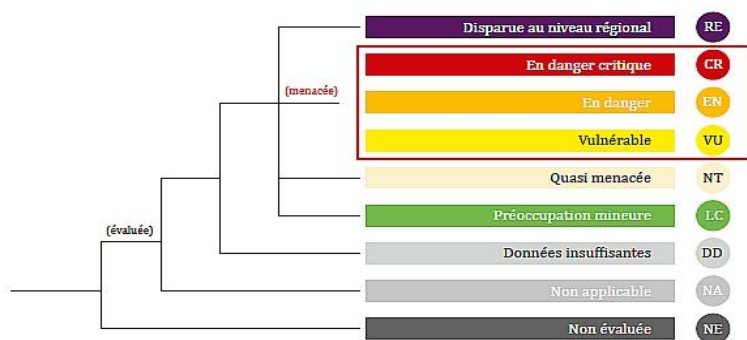
AMPHIBIENS

Bibliographie

Les bases de données communales Silène Faune, Faune PACA, INPN ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux.

Tableau 10 : Liste des espèces d'amphibiens recensées dans la bibliographie communale

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Faune PACA, INPN Silène faune	Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	P	Be 2	DH 4	LC
	Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	P	Be 3	/	LC
	Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	P	Be 3	DH 5	LC
	Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	R	Be 3	DH 5	VU
	Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	P	Be 2	DH 4	LC
	Péloodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	P	Be 3	/	LC



Selon les données bibliographiques, 6 espèces de d'amphibiens sont avérées sur la commune de Vidauban. Toutes les **espèces sont protégées** à l'échelle nationale. Parmi ces espèces, une présente des **enjeux de conservation modérés-forts en PACA** : la **grenouille verte**. Elle est classée **Vulnérable**, selon la liste rouge des amphibiens de PACA (2016).

Observations de terrain :

Les observations de terrain n'ont pas permis d'observer d'espèces appartenant à ce taxon, dans l'enceinte du secteur d'étude. Aucune mare, aucun point d'eau permanent et/ou temporaire n'est présent dans le secteur d'étude. Etant donné la localisation, le passé, et la configuration du secteur d'étude, ce taxon apparaît faiblement potentiel dans le secteur d'étude

⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont pressentis comme faibles à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**

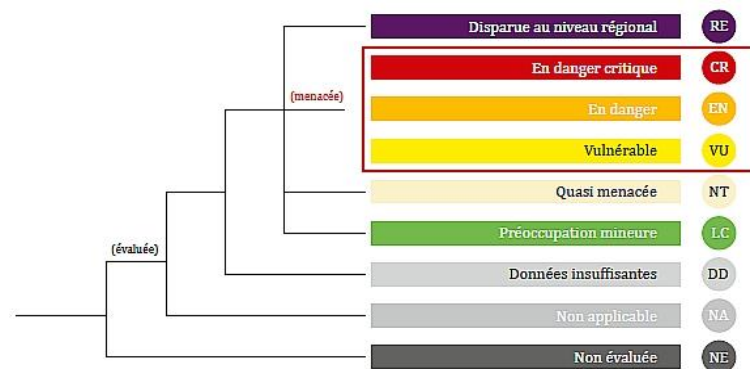
REPTILES

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN ont été consultées pour la commune de Vidauban, afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et /ou patrimoniales.

Tableau 11 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Biblio	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Convention de Berne	Directive Habitats Faune Flore	LR PACA
Faune PACA Silène faune, INPN	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	P	CB 2	DH 2-4	NT
	Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>	P	CB 3		LC
	Couleuvre à échelons	<i>Zamenis scalaris</i>	P	CB 3		NT
	Couleuvre de Montpellier	<i>Malpolon monspessulanus</i>	P	CB 3		NT
	Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	P	CB 2	DH 4	LC
	Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	P	CB 2	DH 4	LC
	Lézard ocellé	<i>Timon lepidus</i>	P	CB 2		NT
	Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	P	CB 3		DD
	Seps strié	<i>Chalcides striatus</i>	P	CB 3		NT
	Tarente de Mauritanie	<i>Tarentola mauritanica</i>	P	CB 3		LC
	Tortue d'Hermann	<i>Testudo hermanni</i>	P	CB 2	DH 2-4	EN



Les données bibliographiques exposent la présence avérée de 11 espèces de reptiles dans la commune de Vidauban

Toutes les espèces de reptiles bénéficient de la protection nationale.

Parmi toutes ces espèces, **5 espèces** présentent des **enjeux de conservation modérés en PACA**, en fonction de leur évaluation sur la liste rouge des reptiles de PACA (2016). Il s'agit de **la Cistude d'Europe, de la Couleuvre à échelons, de la Couleuvre de Montpellier, du Lézard ocellé, et du seps strié**. Toutes ces espèces sont classées dans la catégorie « quasi menacée », de la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

La tortue d'Hermann citée dans la bibliographie est classée dans la catégorie « EN-en danger », ce qui implique des enjeux de conservation forts pour cette espèce.

Observations de terrain :

Lors des observations de terrain, aucune espèce de reptile n'a été contactée. Cependant, le secteur d'étude, bénéficie de conditions environnementales favorables à la présence de plusieurs reptiles. Le secteur d'étude présente par endroit des zones fortement embroussaillées, et la bâtisse présente au bord de la RN7 expose un mur en pierre ancien qui est susceptible d'offrir des espaces de cachettes et de refuges pour des reptiles communes (lézard des murailles, tarente de Maurétanie et éventuellement lézard vert à deux raies).

- ⇒ Aucune espèce de reptile n'a été observée lors de la visite de terrain, en période de prédiagnostic
- ⇒ Cependant, le secteur d'étude regroupe plusieurs critères environnementaux favorables à la présence de reptiles, et notamment le lézard des murailles, la tarente de Maurétanie et le lézard vert. Ces trois espèces exposent des enjeux de conservation faibles en PACA, selon la liste rouge des reptiles de PACA de 2016 (catégorie LC-Préoccupation mineure).
- ⇒ **À ce titre, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**



Photo 8 : Vieux mur en pierre pouvant servir de zone refuge pour les reptiles communs (Even, Octobre 2021)

SYNTHÈSE DES ENJEUX BATRACHOLOGIQUES ET HERPÉTOLOGIQUES

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence des amphibiens. **Les enjeux prévisionnels sur les amphibiens sont donc pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.**

Aucune espèce de reptile n'a été observée lors de la visite de terrain. Cependant ; trois espèces communes sont fortement pressenties: le lézard des murailles, la tarente de Maurétanie et le lézard vert. Ces espèces, bien que protégées au niveau national, présentent **des enjeux faibles de conservation**, selon la liste rouge des reptiles de PACA (2016).

Au regard des observations, les enjeux prévisionnels sur les reptiles sont pressentis comme faibles, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux batrachologiques et herpétologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

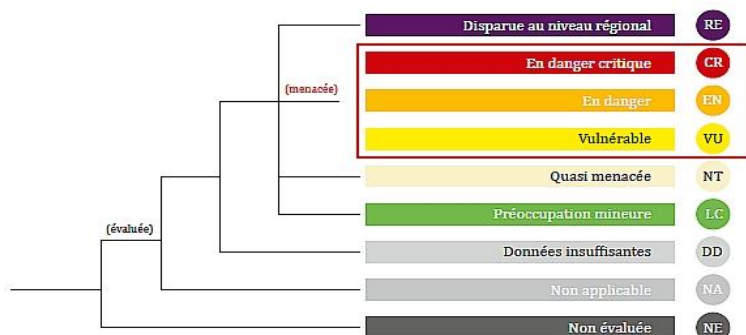
MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune, INPN et les fiches des zones à statut présentes dans le périmètre éloigné ont été consultées afin de cibler les espèces potentielles à enjeux et / ou patrimoniales au sein du secteur d'étude et des zones connexes.

Tableau 12 : Liste des espèces de reptiles recensées dans la commune

Données bibliographiques	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection Nationale	Berne	Dir Hab	LR France
Faune PACA, INPN Silène faune	Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>		CB 3		LC
	Blaireau européen	<i>Meles meles</i>		CB 3		LC
	Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	P			NT
	Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>				LC
	Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	P	CB 3		LC
	Fouine	<i>Martes foina</i>		CB 3		LC
	Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	P	CB 3		LC
	Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>				NA
	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>				LC
	Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>				LC
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				LC
	Souris domestique	<i>Mus domesticus</i>				LC



Les données bibliographiques recensent la présence de **12 espèces de mammifères sur la commune de Vidauban. Au total, 3 espèces de mammifères sont protégées à l'échelle nationale.**

Parmi ces espèces, le **campagnol amphibie** présente des enjeux de conservation modérés. Cette espèce est évaluée « **Quasi-menacée (NT)** », sur la liste rouge des mammifères de France métropolitaine (2017). La liste rouge n'est pas disponible à l'échelle régionale pour les mammifères hors chiroptères.

Observations de terrain :

Aucune espèce de mammifère d'intérêt communautaire n'a été observée dans le secteur d'étude. Au contraire, les grands mammifères semblent peu probables en raison d'une clôture tout autour du secteur d'étude qui participe à isoler le secteur d'étude et limiter la dispersion des espèces. De plus sa localisation en bordure de la RN7 et intégrée dans un tissu urbain plutôt dense limite aussi fortement les probabilités.



Photo 9 : Ensemble des murs et des clôtures qui entourent le secteur d'étude (Even, Octobre 2021)

⇒ Selon les données bibliographiques et les observations de terrain, les **enjeux prévisionnels sur les mammifères**, hors chiroptères, **sont pressentis comme faibles**, à l'échelle du secteur d'étude, en phase de prédiagnostic. .

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux mammalogiques hors chiroptères prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

CHIROPTÈRES (CHAUVES-SOURIS)

Bibliographie

Les bases des données Silène Faune, Faune PACA, INPN et les fiches des zones à statut ont été consultées afin de cibler les éventuels enjeux et les espèces patrimoniales.

Tableau 13 : Liste des espèces de chiroptères recensées dans la commune

Sources	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection nationale	Directive Habitats Faune - Flore	Convention de Berne	LR France	Enjeux PACA*
INPN, Silène faune, Faune PACA, * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf	Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	P	Be 2	DH 2-4	LC	F
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	P	Be 2	DH 2-4	VU	TF
	Murin de Capaccini	<i>Myotis capaccinii</i>	P	Be 2	DH 2-4	NT	TF
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	P	Be 2	DH 4	LC	tf
	Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	P	Be 2	DH 4	VU	f
	Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	P	Be 2	DH 2-4	NT	TF
	Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	P			NT	tf
	Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	P	Be 2	DH 4	LC	tf
	Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	P	Be 2	DH 4	NT	M
	Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	P	Be 2	DH 4	LC	M
	Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	P	Be 2	DH 4	LC	tf

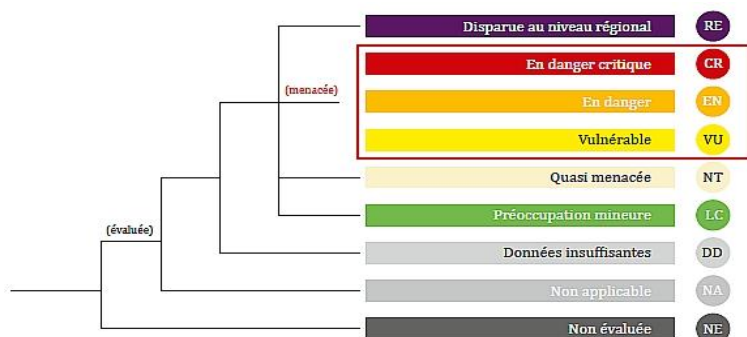


Tableau 14 : Enjeux biologiques régionaux de PACA par espèce de chiroptères (classement par ordre approximatif d'enjeu). * http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RP_strategieChiro_V4_dec2014_diffusable_internet.pdf

Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional	Espèce	Enjeu régional
<i>R. mehelyi</i>	Disp	<i>M. alcahoë</i>	F	<i>M. nattereri</i>	f
<i>R. euryale</i>	TF	<i>N. lasiopterus</i>	F	<i>E. serotinus</i>	f
<i>M. schreibersii</i>	TF	<i>E. nilssonii</i>	F	<i>P. auritus</i>	f
<i>B. barbastellus</i>	TF	<i>N. leisleri</i>	M	<i>P. austriacus</i>	f
<i>M. capaccinii</i>	TF	<i>N. noctula</i>	M	<i>T. teniotis</i>	f
<i>M. bechsteinii</i>	TF	<i>M. brandtii</i>	M	<i>M. daubentonii</i>	tf
<i>M. blythii</i>	TF	<i>V. murinus</i>	M	<i>P. pipistrellus</i>	tf
<i>R. hipposideros</i>	F	<i>P. nathusii</i>	M	<i>P. kuhlii</i>	tf
<i>R. ferrumequinum</i>	F	<i>P. pygmaeus</i>	M	<i>H. savii</i>	tf
<i>M. myotis</i>	F	<i>P. macrobullaris</i>	M		
<i>M. emarginatus</i>	F	<i>M. mystacinus</i>	f		

TF = Très Fort
F = Fort
M = Modéré
f = faible
Tf = Très faible
Disp = Disparu

Les données bibliographiques recensent la présence potentielle de 11 espèces de chiroptères sur la commune de Vidauban. Les chauves-souris, ont une capacité de dispersion large ce qui leur permet de couvrir une surface importante autour du secteur d'étude.

Toutes les espèces sont protégées sur le territoire national et communautaire.

Bien qu'il n'y est pas de liste rouge en PACA pour évaluer l'enjeu de conservation de ce taxon, la DREAL PACA présente dans un guide technique, de 2014, intitulé « Stratégie régionale suivi/monitoring gîtes majeurs chiroptères – DREAL PACA – 2014 », les enjeux régionaux pour les différentes espèces de chiroptères. Ils sont présentés dans les deux tableaux précédents.

Comme le montre le tableau précédent, la commune de Vidauban abrite sur son territoire, 10 espèces de chiroptères à enjeux modérés à forts.

- *Myotis myotis*
- *Miniopterus schreibersi*
- *Myotis capaccinii*
- *Myotis blythii*
- *Pipistrellus nathusii*
- *Pipistrellus pygmaeus*

La commune de Vidauban, et notamment ses alentours naturels, représentent un espace de vie intéressant pour les chauves-souris. Les différents habitats, les variations de topographie, la présence d'espaces agricoles ouverts et semi-ouverts et la proximité avec le littoral favorise la diversité des espèces.

Selon la base de données BD Cavités, plusieurs cavités naturelles reconnues sont présentes dans le périmètre éloigné. Aucune n'est cependant recensée dans le secteur d'étude. (Voir carte suivante).

La cavité la plus proche du secteur de projet est un orifice naturel situé au sud du secteur d'étude, à environ 3.2 km : GROTTES CHAPELLE SAINT-MICHEL (PACAA0001691). Aucune information précise n'est disponible sur cet édifice, mise à part le fait qu'il s'agit d'un orifice naturel, et qu'elle se situe dans la commune de Vidauban.

En fonction de son agencement, et de son état de conservation, cette cavité peut être le lieu de vie temporaire et permanent de plusieurs espèces de chiroptères cavernicoles et fissuricoles (si fissures présentes).

Observations de terrain :

Les chiroptères n'ont pas fait offices d'écoute nocturne lors de ces inventaires en phase de prédiagnostic.

Le secteur d'étude présente un faciès fortement dégradé entouré par un tissu urbain relativement dense et en pleine mutation (espaces résidentielles récents à l'est, et commerces qui s'implantent de part et d'autre). Cependant les espaces végétalisés au sud, qui fortement la limitent avec les parcelles voisines, représentent un linéaire végétal intéressant qui pourrait servir de repère de déplacement pour les chiroptères. Aussi, l'aspect vaste et ouvert du secteur d'étude, et la présence d'un espace encore « agricole » au sud (serres et espaces végétalisés en friches), pourrait laisser penser à des espaces favorables aux activités de chasse.

Malgré tout, la localisation du secteur d'étude en bordure de la RN7, et la présence d'éclairage sur les secteurs voisins, représentent des obstacles limitant la présence des chiroptères.

La bâtisse présente en bordure de la RN7 n'apparaît pas favorable à la présence des chiroptères.

⇒ À ce titre, en regroupant les **données bibliographique et l'agencement spatial du secteur d'étude**, les **enjeux prévisionnels** sur les **chiroptères** sont **pressentis comme faibles à modérés.**

SYNTHÈSE DES ENJEUX MAMMALOGIQUES (DONT CHIROPTÈRES)

Le secteur d'étude n'apparaît pas favorable à la présence de mammifères de grandes tailles. Son agencement spatial et son emplacement dans la continuité d'une zone commerciale et d'espaces résidentiels permet de ne pas envisager ce groupe d'espèces. De plus le contour du secteur d'étude est délimité par des clôtures grillagées surmontées par endroit par des murs de parpaings.

Les enjeux mammalogiques prévisionnels sont pressentis comme faibles dans l'ensemble du secteur d'étude.

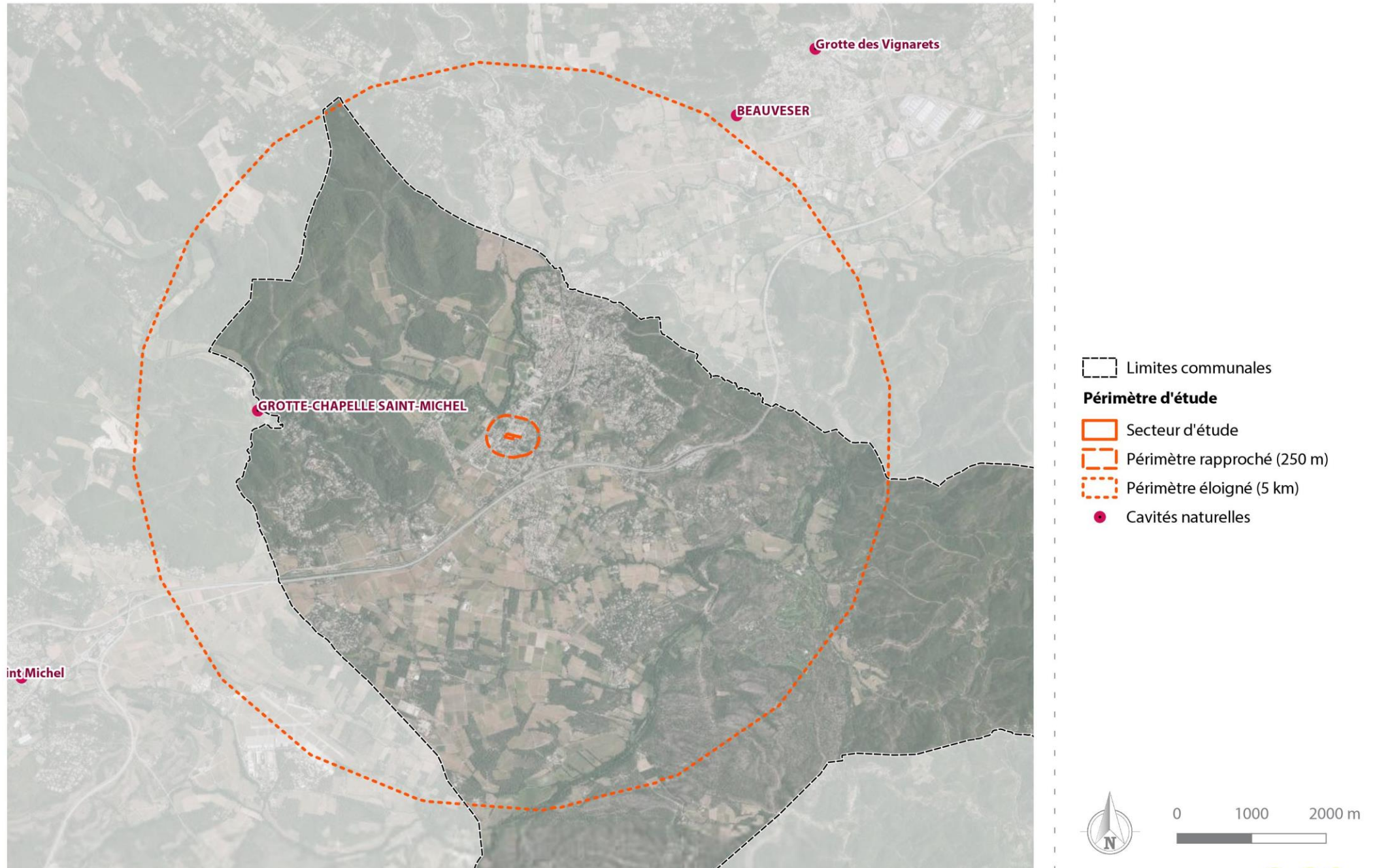
Les données bibliographiques chiroptérologiques, ont été étudiées à l'échelle de la commune. Le secteur d'étude ne présente pas de gîtes potentiels selon la base de données du BRGM et les observations de terrain. De plus la localisation du secteur d'étude, en bordure de la RN7 et bordé par des éclairages publics, représentent des obstacles non négligeables pour les chiroptères (nuisances, lumière...). La présence d'un espace en friches avec des serres agricoles au sud du secteur d'étude, pourrait représenter un terrain de chasse pour les chiroptères. Ainsi le secteur d'étude pourrait être utilisé comme une zone de déplacement et de chasse pour les chiroptères.

Les enjeux prévisionnels sur les chiroptères sont donc pressentis comme faibles à modérés dans le secteur d'étude.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Cavités naturelles identifiées dans la périmètres éloigné et recensées par la base de données BD Cavités du BRGM



VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux chiroptérologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m



OISEAUX

Bibliographie

Les bases de données communales Faune PACA, Silène Faune et INPN ont été consultées. Les données disponibles sur les fiches des ZNIEFF et des ZSC présentes dans le périmètre élargi, ont été consultées.

Tableau 15 : Liste des espèces avifaunistiques recensées dans la commune et les espaces limitrophes

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	LC	P	-	Be2	-
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	LC	P	OI	Be2	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	LC		O2	Be3	-
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	LC	P	OI	Be3	-
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	DD		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde			O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise type	LC	P	-	Be2	-
<i>Motacilla flava flava</i>	Bergeronnette printanière type	LC	P	-	Be2	-
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	LC	P	-	Be2	-
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	VU	P	OI	Be3	-
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	NT	P	-	Be3	-
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	LC	P	-	Be2	-
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	LC		O2 ; O3	Be3	Bo2
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	LC	P	-	Be2	-
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc			-	Be2	Bo2
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain		P	OI	Be2	Bo2
<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna	LC	P	-	Be2	-
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	LC	P	-	Be2	-
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	VU	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinle plongeur	LC	P	-	Be2	-
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	LC	P	-	Be2	-
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	VU	P	-	Be3	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC		O2	-	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	LC	P	-	Be3	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	NT	P	-	Be2	-
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	LC		O2	-	-
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	LC		O2 ; O3	Be3	-
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	NT	P	-	Be2	-
<i>Sylvia melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	LC	P	-	Be2	-
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette		P	-	Be2	-
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	LC	P	OI	Be2	-
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule Poule-d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC		O2	-	-
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir		P	-	Be2	Bo2
<i>Larus cachinnans</i>	Goéland leucophée	LC	P	OI	Be3	-
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	LC	P	-	Be3	-
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	VU	P	O2	Be3	-
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	LC	P	-	Be2	-
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	P	-	Be2	-
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	LC		O2	Be3	-
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée		P	OI	Be2	Bo2
<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe	LC	P	-	Be2	Bo2
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	LC	P	-	Be3	-
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-boeufs	LC	P	-	Be2	-
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	EN	P	OI	Be2	Bo2
<i>Otus scops</i>	Hibou petit-duc scops	LC	P	-	Be2	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	LC	P	-	Be2	-
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	VU	P	-	Bell	-
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers	LC	P	-	Be2	-
<i>Hirundo daurica</i>	Hirondelle rousseline	VU	P	-	Be2	-
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	LC	P	-	Be2	-
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	P	-	Be3	-
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	LC	P	-	Be2	-
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	VU	P	-	Be2	-
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	LC	P	-	Be2	-
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	NA	P	OI	Be2	Bo2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Tachymartitis melba</i>	Martinet à ventre blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	LC	P	-	Be3	-
<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle	LC	P	-	Be2	-
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	LC	P	OI	Be2	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC		O2	Be3	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	LC	P	-	Be3	-
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	LC	P	-	Be2	-
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	LC	P	-	Be2	-
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	NA	P	OI	Be2	Bo2
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	P	-	-	-
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	VU	P	-	Be3	-
<i>Larus ridibundus</i>	Mouette rieuse	VU	P	O2	Be3	-
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	LC	P	OI	Be2	Bo2
<i>Tetrax tetrax</i>	Outarde canepetière	NT	P	OI	Be2	-
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	NT		O2 ; O3	Be3	-
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	NT	P	-	Be2	Bo2
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	LC	P	-	Be2	-
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	LC	P	-	Be2	-
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC		O2	-	-
<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse	CR	P	-	Be2	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	LC	P	OI	Be2	-
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	RE		O2	Be3	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC		O2 ; O3	-	-
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	LC	P	-	Be3	-
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	LC	P	-	Be2	-
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	VU	P	OI	Be2	-
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	LC	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis		P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	DD	P	-	Be2	-
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	LC	P	-	Be2	-
<i>Ralus aquaticus</i>	Râle d'eau	LC		O2	Be3	-
<i>Regulus ignicapillus</i>	Roitelet à triple bandeau	LC	P	-	Be2	-
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	LC	P	-	Be2	-
<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	NT	P	OI	Be2	Bo2
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	LC	P	-	Be2	-

Nom scientifique	Nom vernaculaire	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	LC	P	-	Be2	-
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	P	-	Be2	-
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	NA		O2	Be3	Bo2
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	P	-	Be2	-
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	LC	P	-	Be2	-
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	VU	P	-	Be2	-
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	VU	P	-	Be2	-
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	DD	P	-	Be2	-
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	LC		O2	Be3	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC		O2	Be3	-
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	LC	P	-	Be2	-
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	EN		O2	Be3	Bo2
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	P	-	Be2	-

126 espèces d'oiseaux sont recensées dans la commune de Vidauban et les espaces limitrophes.

Parmi ces espèces 24 sont inscrites sur l'annexe 1 de la directive oiseaux (*Les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution*), 18 sont menacées, et 44 espèces présentent une patrimonialité modérée à forte en région PACA. (Liste rouge des oiseaux nicheurs en PACA 2020).

Tous les groupes d'oiseaux sont représentés, les rapaces, les passereaux, les oiseaux d'eau, les échassiers, les espèces anthropophiles...La grande diversité s'explique par la diversité des reliefs et des habitats, et par la bonne conservation des espaces naturels à proximité du secteur d'étude (Les maures).

Observations de terrain :

Les inventaires de terrain ont permis d'observer à la vue et de déterminer au chant, 5 espèces d'oiseaux dans le secteur d'étude.

Tableau 16 : Liste des oiseaux observés et identifiés en phase de prédiagnostic

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Groupes d'espèce	PACA Nicheurs	Statut juridique français	Directive "Oiseaux"	Convention de Berne	Convention de Bonn
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	Passereaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	Passereaux	LC	P	-	Be3	-
<i>Passer domesticus</i>	Rougegorge familier	Passereaux	LC	P	-	Be2	-
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	Corvidés	LC		O2	-	-
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Columbidés	LC		O2	BE 3	-

Ces 5 espèces présentent des enjeux de conservation faibles, en période de nidification en PACA, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA 2020. Ces espèces ont été identifiées pour la plupart (passereaux) au niveau des haies végétales présentes au sud du secteur d'étude, qui marquent la délimitation avec la parcelle accueillant les serres agricoles. Cependant, au regard de leur comportement, ces espèces semblent nicher dans la parcelle située au sud du secteur d'étude. Ce dernier ne représente donc qu'un espace de transition et de déplacement. De même pour les tourterelles, pies et choucas, qui se positionnent au niveau des peupliers matures des parcelles avoisinantes, et ne font que survoler le secteur d'étude.

SYNTHÈSE DES ENJEUX AVIFAUNISTIQUES

La visite de terrain a permis de déterminer la présence de 5 espèces d'oiseaux. Les passereaux et les autres espèces sont fortement présentes dans les parcelles avoisinantes (friches et serres agricoles). Cependant leur présence dans le secteur d'étude n'apparaît que transitoire, et des espaces de nidification ne sont pas envisagés.

Ainsi les enjeux avifaunistiques prévisionnels, au regard des observations dans le secteur d'étude sont pressentis comme faibles.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Enjeux avifaunistiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES EN PHASE DE PRÉDIAGNOSTIC

L'analyse des données bibliographiques à l'échelle de la commune et du périmètre éloigné a permis de préciser la richesse biologique potentielle du secteur d'étude et de ses environs. Les inventaires de terrains en phase de prédiagnostic, réalisées le 11 octobre 2021, avaient pour but d'identifier les enjeux potentiels du projet.

Le secteur d'étude ne se situe dans aucune zone à statut. Plusieurs espaces à statut ont été identifiés dans le périmètre éloigné.

En ce qui concerne les habitats, le secteur d'étude est occupé par un terrain vague qui prend la facies d'une friche. La végétation n'est pas dominante et n'est visible que sur la périphérie du secteur d'étude. Les espaces centraux sont formés par de la terre battue et retournée (trace des anciennes activités présentes sur le site), et jonchés aléatoirement de déchets divers et variés.

En ce qui concerne la faune, le secteur d'étude, de par sa localisation, son emplacement et son passé, ne présente que peu d'intérêt sur ce point. Il se situe en bordure de la RN7 (zone de forte circulation), et entre des espaces en pleine mutation (espaces techniques, commerciaux, et résidentiels).

Les mammifères de grande taille ne sont pas envisagés en raison de la présence d'une clôture sur toute la périphérie du secteur d'étude. De plus, la RN7 forme un obstacle non négligeable pour la dispersion des espèces. Seules des espèces de petite taille, en capacité de trouver refuge dans des haies ornementales et les bords de chemin sont prévisibles transitoirement dans le secteur d'étude.

Les chiroptères n'ont pas fait office d'écoute nocturne. Au regard de son configuration, et du fait de la présence d'espaces agricoles (en friche) sur la partie sud (serres notamment), le secteur d'étude pourrait représenter un espace de transition pour le déplacement et la chasse. La bâtisse présente en bordure de la RN7 n'apparaît pas favorable pour ce groupe d'espèces. La base de données du BRGM recense des cavités naturelles dans les environs proches du secteur d'étude. Aussi plusieurs zones à statuts sont présentes à quelques kms.

Les oiseaux sont présents dans le secteur d'étude et plus particulièrement au niveau de la parcelle située au sud du secteur d'étude, où la végétation et les arbres matures sont bien implantés. Plusieurs espèces communes des villes ont été identifiées. L'ensemble de ces espèces présentent des enjeux de conservation faibles en période de nidification, selon la liste rouge des oiseaux nicheurs de PACA (2020).

Les inventaires du 11 octobre 2021, avaient pour objectif d'appréhender les principaux enjeux du site vis-à-vis du contexte du projet. Ainsi des enjeux écologiques ont été mis en évidence dans le secteur d'étude et les limites proches. La carte suivante, superpose tous les enjeux définis précédemment et présente la synthèse.

Globalement les enjeux écologiques prévisionnels pressentis à l'échelle du secteur d'étude, varient de faibles à modérés.

VIDAUBAN (83) - Cadrage environnemental

Projet de création d'une surface commerciale

Synthèse prévisionnelle des enjeux écologiques pressentis à l'échelle du secteur d'étude



Périmètre d'étude

 Secteur d'étude

Enjeux

 Très faibles

 Faibles

 Modérés

 Forts

 Majeurs



0 25 50 m

3. Les sensibilités paysagères

Le secteur d'étude est localisé dans la commune de Vidauban, entre la RN7 et le chemin de la Condamine. Les environs proches sont essentiellement composés de tissus urbains résidentiels (pour la plupart relativement récents) et d'un ensemble de commerces (essentiellement situés sur le bord de la RN7 où l'accessibilité est la plus directe et pratique).



Figure 22 : Entités paysagères présentes aux abords du secteur d'étude (Google earth, EVEN)



Figure 23 : Points de vue sur le secteur d'étude et ses environs proches (Google earth, EVEN)



Photo 10 : Vue n°1 sur le secteur d'étude (Google earth)



Photo 11 : Vue n°2 sur le secteur d'étude (Google earth)



Photo 12 : Vue n°3 sur le secteur d'étude (Google earth)

Ces différents points de vue montrent que l'environnement du secteur d'étude est contrasté par des espaces exempts de constructions utilisés principalement pour les pratiques agricoles, signe du passé de la commune de Vidauban. A l'inverse, les espaces situés à proximité du secteur d'étude montrent une dynamique récente : plusieurs espaces résidentiels ont vu le jour tout autour du secteur d'étude (espaces collectifs et individuels). Aussi, plusieurs commerces se sont implantés en bordure de la RN7, étant donné la visibilité qu'offre cette voie de circulation.

En conclusion, le secteur d'étude s'implante dans un environnement en pleine mutation où la dynamique commerciale et résidentielle est au centre de ce renouveau.

4. Typologie des constructions à proximité du site

Le secteur d'étude est situé dans le nord de la commune, en bordure de la RN7. Les environs du secteur d'étude sont déjà bien urbanisés mais les constructions sont de faibles hauteurs. Par ailleurs la forte densité du bâti, limite fortement les vues lointaines depuis le secteur d'étude, d'autant plus que le relief est peu variable.



Figure 24 : Typologie des constructions dans l'environnement du secteur d'étude (EVEN)



Figure 25 : Points de vue sur les espaces environnantes du secteur d'étude (Even)



Photo 13 : Vue 1 sur la zone d'activités à l'est du secteur d'étude (Google street view)



Photo 14 : Vue 2 sur les espaces résidentiels présents au sud-est du secteur d'étude (Google street view)



Photo 15 : Vue 3 sur la zone commerciale au sud du secteur d'étude (Google street view)

Ces différents points de vue montrent une urbanisation très proche du secteur d'étude. Ces constructions de faibles hauteurs ne permettent pourtant pas d'avoir des vues lointaines sur le paysage. Le niveau relativement plat des environs en est la cause. L'urbanisation est bien regroupée, ce qui permet de préserver les espaces naturels environnants.

5. Synthèse des sensibilités environnementales

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Risque inondation	La commune de Vidauban est concernée par le risque inondation. La commune est reconnue comme étant un TRI et est concerné par un PPRI, approuvé le 14/02/2014.	Le secteur d'étude se situe dans un espace qui est concerné par le risque inondation. Le PPRI autorise les constructions sous prescriptions	MODÉRÉS
Risque incendie	La commune est concernée par le risque incendie e dispose d'un PPRIF approuvé le 17/02/2015.	Le secteur d'étude est situé en dehors des zones à risques vis-à-vis du risque incendie	FAIBLES
Risque mouvement de terrain	La commune de Vidauban n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risque Mouvements de Terrain.	Le secteur d'étude apparait peu exposé aux mouvements de terrain au regard de sa composition actuelle et l'historique des mouvements de terrain.	FAIBLES
Risque retrait-gonflement des sols argileux	Selon les données fournies par la base de données du BRGM, et le site Géorisques, la commune de Vidauban est concernée par une exposition moyenne, au retrait – gonflement des sols argileux.	Le secteur d'étude est concerné par une exposition moyenne à ce risque.	MODÉRÉS
Risque sismique	La commune de Vidauban est exposée à des risques faibles de séismes, selon les données Géorisques. La commune ne dispose pas d'un PPRN-Séismes.	La commune et le secteur d'étude sont concernés par des risques sismiques faibles	FAIBLES
Risque de transport de matières dangereuses	La commune est traversée par des voiries présentant un risque potentiel vis-à-vis du TMD. Une canalisation de gaz naturel traverse la commune	Le secteur d'étude apparait concerné par ce risque TMD étant donné sa localisation en bordure de la RN7. Le secteur d'étude est soumis au risque « transports de matières dangereuses », et est concerné par la présence de canalisation de matières dangereuses à moins de 1 km à l'est (canalisation de gaz naturel)	FORTS
Nuisances	En ce qui concerne les voies bruyantes, la commune de Vidauban est concernée par les routes RN7 principalement. Celle-ci traverse la commune.	Le secteur d'étude se situe au bord de la RN7 (catégorie 3 avec 100 mètres de zone d'influence) Au regard de ces données le secteur d'étude est potentiellement affecté par les nuisances sonores en provenance de la RN7.	MODÉRÉS-FORT

DOCUMENTS OU CONTRAINTES	CARACTÉRISTIQUES	LE PROJET	ENJEUX À L'ÉCHELLE DU SECTEUR D'ÉTUDE
Biodiversité	La commune est concernée par des ZNIEFF, des espaces contractuels, des zones réglementaires et des espaces Natura 2000.	<p>Le secteur d'étude n'est inclus dans aucune zone à statut. Les zones à statut recensées sont dans le périmètre éloigné. La commune de Vidauban est concernée par le PNA du lézard ocellé (probabilité moyenne). Le secteur d'étude est situé sur un espace occupé par 1 vieille bâtisse en bordure de route et un terrain au faciès de friches urbaine. Le secteur d'étude est accolé à des espaces résidentiels, une zone commerciale et en continuité de voiries.</p> <p>Concernant les inventaires de terrain, aucune espèce à enjeu n'a été identifiée. La forte végétation présente sur la parcelle située au sud du secteur d'étude attire les passereaux et pourrait servir de zone de chasse pour les chiroptères. Le secteur d'étude pourrait être fréquenté par ce groupe d'espèce lors des périodes de chasse et de déplacements.</p>	FAIBLES A MODÉRÉS
Paysage	Le secteur d'étude est localisé au nord-ouest de la commune de Vidauban, entre la RN7 et le chemin de la Condamine.	<p>Le secteur d'étude est composé majoritairement par une friche urbaine. Une ancienne bâtisse longe le bord de la RN7. L'urbanisation est bien regroupée, ce qui permet de préserver les espaces naturels environnants. Le secteur d'étude se situe à entre un parc de loisir aquatique et une zone commerciale. La conservation du parc arboré permet de limiter les vues proches et préserve le secteur d'étude des vues directes.</p>	FAIBLES

- ⇒ **Bilan** : Le site apparaît peu sensible aux enjeux environnementaux.
- ⇒ L'implantation du projet bâti dans l'est du secteur d'étude permet de privilégier une certaine fluidité d'accès depuis la RN7. Au regard de l'environnement urbain du secteur d'étude, la réalisation d'une surface commerciale dans le secteur d'étude apparaît cohérente avec les ambiances déjà présentes.

IV- DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DE SES INCIDENCES PRESENTIES

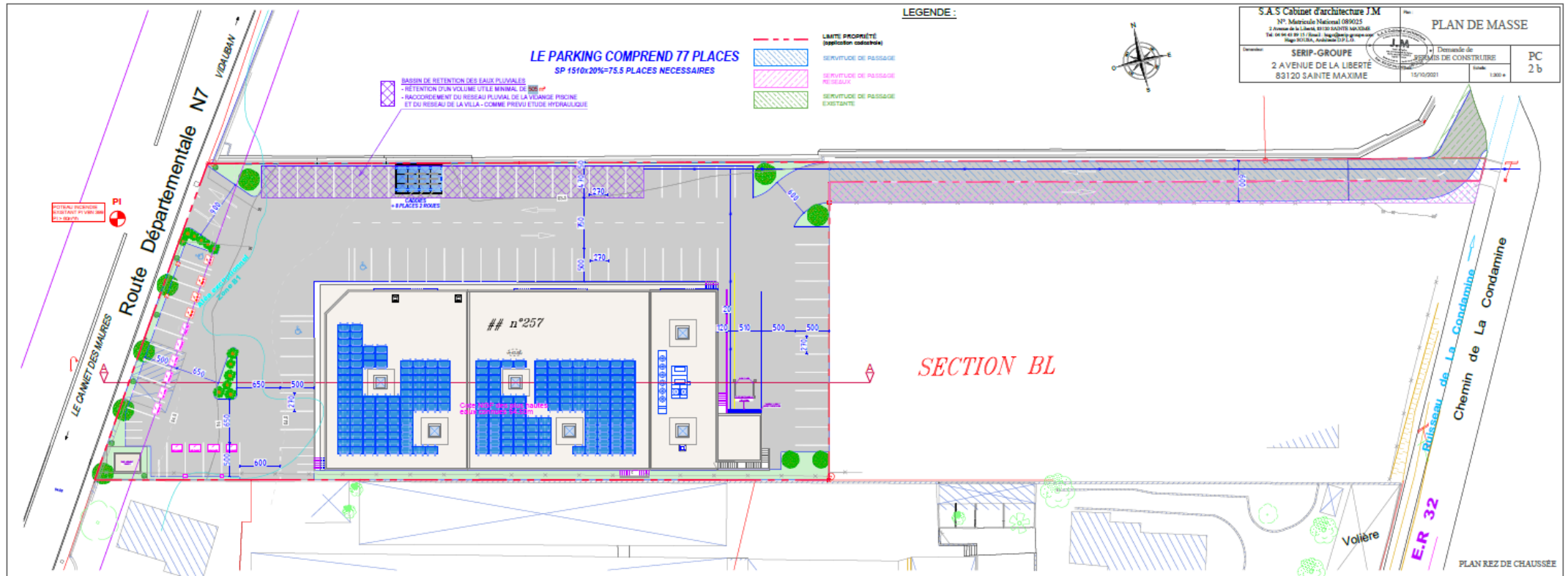
1. Présentation de l'opération et de ces principales caractéristiques

Le projet de SERIP GROUPE s'implantera dans le secteur d'étude, et se destinera à la création d'un bâtiment à vocation commerciale, avec espaces de stationnement attenant. Les constructions seront regroupées à l'est du secteur d'étude, alors que les accès et les espaces de stationnement seront ouverts sur la RN7 pour plus de facilité et de fluidité.

Le projet fera l'objet de la mise en place des énergies renouvelables avec notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture.

- Construction d'un bâtiment commerciale avec une SDP de 1511 m² dont 870 m² de surface de vente, sur un terrain de 5002 m².
- Création d'un espace de stationnement de 77 places sur une surface en enrobé de 1029.06 m²
- Création d'espaces verts dans les espaces vacants sur 318.9 m²
- Mise en place de toitures terrasses et de panneaux photovoltaïques sur 451 m²
- Création d'un bassin de rétention 505 m³
- Plantation de 27 arbres sur le site de projet (initialement exempt d'arbres).

Figure 26 : Plan masse



2. Incidences pressenties du projet sur l'environnement

⇒ **Au regard de l'occupation du sol actuelle du site et au regard du projet d'aménagement de la société SERIP GROUPE les incidences sur l'environnement peuvent être considérées comme globalement faibles.**

SERIP GROUPE souhaite implanter dans le secteur d'étude un espace commercial. Comme évoqué précédemment, le bâti du projet dans un secteur en pleine mutation, en bordure de la RN7, où les ambiances apparaissent cohérentes avec le projet projeté (espaces commerciaux présents en bord de route, et zones résidentielles en arrière-plan). L'implantation de l'air de stationnement à l'ouest du secteur d'étude apparaît cohérente avec les accès depuis la voirie.

⇒ **Le projet d'aménagement de SERIP GROUPE est soumis à examen au cas par cas pour la réalisation d'une étude d'impact au regard de la rubrique 41a « Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus ».**

⇒ **Après examen l'Autorité Environnementale soumettra ou non le permis de construire à étude d'impact.**

Le projet étant inférieur à 10 000m² de surface de plancher il n'est pas soumis à la rubrique 39.

Le projet n'est pas concerné par la catégorie 47 relative aux espaces boisés soumis à autorisation de défrichement.

CONTACT



Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de :
Floriane LIRAUD
EVEN Conseil
45 rue Gimelli
83000 TOULON
fliraud@even-conseil.com

Agence ÎLE-DE-FRANCE

71, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 PARIS
01.53.46.65.05.

Agence GRAND-UEST

18 rue de Rennes, 49000 ANGERS
09.65.10.52.24.

Agence ATLANTIQUE

45 rue Sainte-Colombe, 33000 BORDEAUX
05.57.99.69.28.

Agence RHÔNE-ALPES

Immeuble le Dauphiné Part Dieu,
78, rue de la Vilette, 69003 LYON
09.72.46.52.02.

Agence PROVENCE-LANUEDOC

120 rue Jean Dausset - Immeuble Technicité,
SITE AGROPARC, 84000 AVIGNON
04.84.94.00.94.

Agence MÉDITERRANÉE

45, rue Gimelli, 83000 TOULON
04.94.18.97.18.

Agence SUD-OUEST

12 rue Edouard Branly, 82000 MONTAUBAN
05.63.92.11.41.

 www.facebook.com/citadiaconseil

 twitter.com/Citadia

 CITADIA
CONSEIL

 even
CONSEIL

 Aire
Publique

MERC/AT

 C:Design
CITADIA DESIGN



CITADIA

www.citadia.com